

ASSEMBLÉE DE LA CORPORATION CANTONALE
VERSAMMLUNG DER KANTONALEN KÖRPERSCHAFT

91^e séance du 10 décembre 2022
91. Sitzung vom 10. Dezember 2022

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance – Prière
2. Communications du Président
3. Approbation du procès-verbal de la 90^{ème} séance du 11 juin 2022
4. Assermentation de nouveaux délégués
 - a) Validation par la Commission des affaires juridiques de l'élection de : Mme Sarah Corpataux, représentante des délégués du cercle 05 en remplacement de M. Patrick Blanc ; Mme Geneviève Kaninda, représentante des agents pastoraux, en remplacement de Mme Marie-Jeanne Waber ; M. David Reichmuth, représentant des mouvements, en remplacement de Mme Jasmin Maggetti ;
 - b) Assermentation.
5. Présentation par le Président du CEx de l'étude Ecoplan sur les salaires APL
6. Modification de la Convention sur les Emplois pastoraux
 - a) Présentation par le Conseil exécutif ;
 - b) Entrée en matière ;
 - c) Discussion ;
 - d) Vote.
7. Fixation des indemnités des membres de l'Assemblée pour 2023
 - a) Indemnité de séance de la Présidence et des commissions : proposition : CHF 20.- par séance ;
 - b) Indemnité de transport : proposition : CHF 0.65/km ou le prix du transport public ;
 - c) Vote.
8. Arrêté sur le frein aux dépenses
 - a) Rapport du Conseil exécutif ;
 - b) Rapport de la Commission de gestion ;
 - c) Entrée en matière ;
 - d) Discussion ;
 - e) Adoption du projet d'arrêté relatif au frein aux dépenses ;
9. Arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source
 - a) Rapport du Conseil exécutif ;
 - b) Entrée en matière ;
 - c) Discussion ;
 - d) Adoption du projet d'arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source.

Traktanden

1. Eröffnung der Sitzung – Gebet
2. Mitteilungen des Präsidenten
3. Genehmigung des Protokolls der 90. Sitzung vom 11. Juni 2022
4. Vereidigung von neuen Delegierten
 - a) Validierung der Wahl durch die Kommission für Rechtsfragen von: Frau Sarah Corpataux, Vertreterin der Pfarreien des Wahlkreises 05, als Ersatz von Herr Patrick Blanc; Frau Geneviève Kaninda, Delegiertin der Laienseelsorger, als Ersatz von Frau Marie-Jeanne Waber; Herr David Reichmuth, Delegierter der anerkannten Bewegungen, als Ersatz von Frau Jasmin Maggetti.
 - b) Vereidigung.
5. Präsentation des ExR-Präsidenten zur Ecoplan Studie über die Löhne der Laienseelsorger
6. Änderung der Vereinbarung über die Seelsorgestellen
 - a) Vorstellung des Exekutivrates;
 - b) Eintretensdebatte;
 - c) Diskussion;
 - d) Abstimmung.
7. Festsetzung der Entschädigungen der Mitglieder der Versammlung für 2023
 - a) Sitzungsgeld des Präsidiums und der Kommissionen: Vorschlag: CHF 20.- pro Sitzung;
 - b) Fahrspesen : Vorschlag : CHF 0.65/km oder Betrag der öffentlichen Transportmittel;
 - c) Abstimmung.
8. Beschluss über die Ausgabenbremse
 - a) Bericht des Exekutivrates;
 - b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;
 - c) Eintretensdebatte;
 - d) Diskussion;
 - e) Genehmigung des Beschlussesentwurfs bezüglich der Ausgabenbremse;
9. Beschluss über die Abtretung der Quellensteuer
 - a) Bericht des Exekutivrates;
 - b) Eintretensdebatte;
 - c) Diskussion;
 - d) Genehmigung des Beschlussesentwurfs über die Abtretung der Quellensteuer.
10. Voranschlag 2023 der kkK des Kantons Freiburg
 - a) Bericht des Exekutivrates;
 - b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;
 - c) Eintretensdebatte;
 - d) Diskussion Kostenstelle nach Kostenstelle;

- | | |
|--|--|
| <p>10. Projet de budget de la CEC pour 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Rapport du Conseil exécutif ; b) Rapport de la Commission de gestion ; c) Entrée en matière ; d) Discussion centre de charges par centre de charges ; e) Projet d'arrêté relatif au budget 2023 de la CEC ; f) Discussion ; g) Adoption du projet d'arrêté. <p>11. Budget Investissement 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Rapport du Conseil exécutif ; b) Rapport de la Commission de gestion ; c) Discussion ; d) Approbation du projet d'arrêté. <p>12. Présentation de la motion René Jaquet et Elisabeth Michaud Wicht sur la modification de l'art. 72 RP</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Information sur le contenu de la motion par les motionnaires ; b) Discussion ; c) Vote. <p>13. Rapport de la Commission spéciale RFin</p> <p>14. Informations du CEx</p> <p>15. Divers</p> <p>16. Un service pastoral se présente : Le service de la Catéchèse et Fachstelle Katechese</p> | <ul style="list-style-type: none"> e) Beschlussentwurf des Exekutivrates; f) Diskussion; g) Genehmigung des Beschlussentwurfs. <p>11. Investitionsbudget 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Bericht des Exekutivrates; b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission; c) Diskussion; d) Genehmigung des Beschlussentwurfs. <p>12. Vorstellung der Motion René Jaquet und Elisabeth Michaud Wicht über die Veränderung Art. 72 PR</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Information über den Inhalt der Motion durch die Motionäre; b) Diskussion; c) Abstimmung. <p>13. Bericht der Spezialkommission Finanzreglement RFin</p> <p>14. Informationen des ExR</p> <p>15. Verschiedenes</p> <p>16. Eine Fachstelle stellt sich vor : Le service de la Catéchèse und Fachstelle Katechese</p> |
|--|--|

Présents : 51 délégués *Excusés* : 7 *Absents* : 2.
Anwesend: 51 Delegierte *Entschuldigt*: 7 *Abwesend*: 2.

Se sont excusés / Haben sich entschuldigt: M. Martin Hüging, Mme Rösli Imfeld, M. Carlo Bonferroni, Mme Bernadette Wohlhauser, M. Gérard Duding, M. Paul Salles, Mme Marie-Luce Baechler.

Absents / Abwesend: Mme Véronique Laurencet Esseiva, M. Eric Broccard.

Prennent part à la séance / Nehmen an der Sitzung teil: Frau Marianne Pohl-Henzen, Bischöfliche Delegierte für die Bistumsregion Deutschfreiburg, Mme Céline Ruffieux, Représentante de l'Évêque pour la région Fribourg francophone, Frère Alexandre Frezzato, Adjoint de la Représentante de l'Évêque pour la région Fribourg francophone, Mme Patricia Panchaud, Administratrice financière, Mme Véronique Benz, Responsable du Service de la communication, Frau Petra Perler, Kommunikationsverantwortliche, M. Patrick Mayor, Président du Conseil exécutif, Mme Yvonne Stempfel, Vice-présidente du Conseil exécutif, M. Christian Bussard, membre du Conseil exécutif, M. Bruno Boschung, membre du Conseil exécutif, M. Gérald Telley, membre du Conseil exécutif désigné par l'Évêque, M. David Neuhaus, Secrétaire général, Mme Corinna Timm, Interprète, Mme Nathalie Lehmann, secrétaire, M. Dominique Golliard, comptable, Mme Nicole Python, aide-comptable, Mme Marie Georges, secrétaire.

Invités / Gäste: Mme Anne-Marie Nobs, conseillère synodale, Église évangélique réformée.

Se sont excusés / Haben sich entschuldigt: M. Claude Nordmann, le Représentant de la communauté israéliite

La séance est ouverte à 8.34 heures.
 Die Sitzung wird um 8.34 Uhr eröffnet.

1. Ouverture de la séance – Prière

1. Eröffnung der Sitzung – Gebet

M. le Président. Ich kürze meine Begrüßungsworte hier etwas ab, weil ich schon an der Sitzung der Kasse alle begrüßt habe. Herzlich willkommen allen, besonders jenen die jetzt dazu gekommen sind. Je vous souhaite la bienvenue.

J'ai le privilège d'ouvrir la 91^{ème} séance de la Corporation ecclésiastique catholique du Canton de Fribourg (CEC). Sur le banc des invités, comme d'habitude, je souhaite la bienvenue à Mme Nobs, conseillère synodale de l'Église évangélique réformée, qui nous est très fidèle. Merci d'être avec nous.

Je dois annoncer quelques excusés :

M. Martin Hüging, Mme Rösli Imfeld, M. Carlo Bonferroni, Mme Bernadette Wohlhauser, M. Gérard Duding, M. Paul Salles et Mme Marie-Luce Baechler.

Chers délégués, vous avez reçu l'invitation et les documents pour cette assemblée dans les délais.

Est-ce qu'il y a des remarques concernant l'ordre du jour ? Je donne la parole à Mme Thiémard.

Mme Cécile Thiémard. M. le Président, Mesdames et Messieurs, ma prise de parole a pour but de déposer une motion d'ordre concernant l'ordre du jour de cette séance du 10 décembre 2022. En effet, au nom du groupe de préparation de cette assemblée et en tant que Déléguée de l'Évêque, je vous demande de mettre le point 13) avant le point 5) ou après le point 4) de l'ordre du jour. Pourquoi ? Il est logique de prendre connaissance de l'étude d'Ecoplan sur les salaires APL avant de voter une modification de la Convention sur les emplois pastoraux. Il est préférable d'être informé avant pour mieux voter ensuite, vous en conviendrez. Je vous en remercie.

M. le Président. Merci Mme Thiémard. J'ouvre la discussion sur cette proposition qui a la forme d'une motion d'ordre. Est-ce qu'il y a d'autres remarques/questions concernant l'ordre du jour ? Cela n'est pas le cas. Étant donné qu'il y a un changement de l'ordre du jour, je le mets au vote.

Pour votre information, M. Gilli est scrutateur suppléant. Étant donné que la motion vient de Mme Thiémard, je ne souhaite pas qu'elle soit elle-même scrutatrice pour ce vote.

Celles et ceux qui sont d'accord d'approuver l'ordre du jour avec la modification que Mme Thiémard vient de proposer, c'est-à-dire que le point 13) soit traité directement après le point 4)), sont priés de le manifester en levant le bulletin de vote. Contre-épreuves ? Abstentions ?

Vous avez approuvé l'ordre du jour avec la modification demandée au travers de la motion d'ordre de Mme Thiémard avec 47 voix et 2 abstentions.

Étant donné que l'ordre du jour est accepté, l'assemblée est alors formellement ouverte.

Die Sitzung ist offiziell eröffnet und beschlussfähig.

On vient de m'annoncer la présence de 50 délégués. La majorité absolue est de 26.

Comme d'habitude nous commençons l'assemblée avec la prière. Pour la prière en français, je donne la parole à Frère Alexandre Frezzato. Nous restons assis.

Frère Alexandre Frezzato. Pour le temps de l'Avent :

Nous t'attendons Ô Prince de la Paix.

Déjà la terre entière tressaille de joie,

Sans te voir encore, elle scrute la nuit.

Les pauvres ont préparé leurs cœurs à ta Venue,

Ils veillent dans la foi, attendant ton aurore.

Bénis sois-tu !

Seigneur Tout-Puissant et miséricordieux nous te prions,

*Donne-nous d'aller à la rencontre de ton Fils,
Éveille en nous cette intelligence du cœur qui nous prépare à l'accueillir
Et nous fait entrer déjà dans sa propre Vie.
Par le Christ, notre Seigneur,
qui vit et règne avec Toi Père,
dans l'unité du Saint-Esprit
pour les siècles des siècles.
Amen.*

M. le Président. Merci bien. Für das Gebet auf Deutsch bitte ich Norbert Talpas.

M. Norbert Talpas.

*Weihnachten ist nicht nur am 25. Dezember, sondern:
jedes Mal, wenn zwei Menschen einander verzeihen.
jedes Mal, wenn sich deine Familie friedlich trifft.
jedes Mal, wenn du Licht ins Leben eines Menschen bringst.
jedes Mal, wenn du einen Menschen nicht wegschickst.
jedes Mal, wenn du Verständnis zeigst für deine Kinder.
jedes Mal, wenn du die Probleme dieser Welt nicht ignorierst.
jedes Mal, wenn du dich bei jemandem geborgen fühlst.
jedes Mal, wenn Kinder dich respektieren.
jedes Mal, wenn du ein Kind mit Liebe annimmst.
jedes Mal, wenn du einem Menschen hilfst.
jedes Mal, wenn jemand deine Sorgen mit dir teilt.
jedes Mal, wenn du einem Menschen zuhörst.
jedes Mal, wenn du beschliesst, ehrlich zu sein.
jedes Mal, wenn du dir Zeit nimmst für jemanden.
jedes Mal, wenn ein Kind geboren wird.
jedes Mal, wenn jemand Zeit hat dir zuzuhören.
jedes Mal, wenn du versuchst, den Sinn deines Lebens neu zu definieren.
Amen*

M. le Président. Besten Dank für die beiden Gebete.

2. Communications du Président

2. Mitteilungen des Präsidenten

M. le Président. Vu la longue liste et la complexité de notre débat, je serai court.

Nous allons faire une pause-café, selon l'évolution des débats, vers 9h45. Ce café sera servi au rez à la cafétéria. A la fin de nos assemblées, vous êtes toutes et tous invités à un apéro. Ça sera un apéro simple, conformément à nos finances. Malgré le fait que cette séance durera probablement assez longtemps, nous avons pensé que nous allions quand même faire un apéro afin que nous puissions encore parler un peu entre nous. Je suis conscient que l'organisation d'un apéro ici à la fin de l'année prolonge encore la journée de travail de notre administration qui une fois de plus assure le bon fonctionnement de l'infrastructure de cet auditoire et par là, le bon fonctionnement de nos débats. Un très grand merci d'avance de ce soutien indispensable de notre personnel de l'administration. Vous pouvez applaudir.

C'est tout ce que je voulais vous dire.

3. Approbation du procès-verbal de la 90^{ème} séance du 11 juin 2022

3. Genehmigung des Protokolls der 90. Sitzung vom 11. Juni 2022

M. le Président. Est-ce quelqu'un a une remarque concernant ce PV ? Cela ne semble pas être le cas. Étant donné que tout le monde est apparemment d'accord, je constate que ce PV est approuvé avec nos remerciements à son auteure, Mme Béatrice Duvoisin, qui n'est plus parmi nous, mais qui a quand même rédigé ce PV dans les délais prévus dans le règlement. Un très grand merci.

4. Assermentation de nouveaux délégués

4. Vereidigung von neuen Delegierten

- a) **Validation par la Commission des affaires juridiques de l'élection de : Mme Sarah Corpataux, représentante des délégués du cercle 05 en remplacement de M. Patrick Blanc ; Mme Geneviève Kaninda, représentante des agents pastoraux, en remplacement de Mme Marie-Jeanne Waber ; M. David Reichmuth, représentant des mouvements, en remplacement de Mme Jasmin Maggetti ;**
- a) **Validierung der Wahl durch die Kommission für Rechtsfragen von: Frau Sarah Corpataux, Vertreterin der Pfarreien des Wahlkreises 05, als Ersatz von Herr Patrick Blanc; Frau Geneviève Kaninda, Delegiertin der Laienseelsorger, als Ersatz von Frau Marie-Jeanne Waber; Herr David Reichmuth, Delegierter der anerkannten Bewegungen, als Ersatz von Frau Jasmin Maggetti.**

M. le Président. Pour la validation de cette élection, je donne la parole au Président de la Commission des affaires juridiques, M. Robert Eugster.

M. Robert Eugster. Monsieur le Président, Madame la Déléguée épiscopale, Madame la Représentante de l'Evêque, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les membres du Conseil exécutif, Madame la Secrétaire de l'Assemblée, Mesdames et Messieurs les invités, Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues, j'ai l'honneur et la joie de vous présenter le rapport de la Commission des affaires juridiques qui a procédé, selon l'article 19, lettre a, du Règlement de l'Assemblée de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg (CEC), à la vérification de l'élection de trois nouveaux délégués, à savoir :

- Madame Sarah Corpataux
- Madame Geneviève Kaninda
- Monsieur David Reichmuth

Madame Sarah Corpataux, qui habite à Villarod, a été élue par le Conseil de gestion de l'Unité pastorale Saint-Protas, en remplacement de Monsieur Patrick Blanc, démissionnaire.

L'animatrice pastorale, Madame Geneviève Kaninda, a été élue par l'Assemblée générale des agents pastoraux laïques du Canton de Fribourg en remplacement de la démissionnaire Madame Marie-Jeanne Waber. Elle est domiciliée à Autigny.

Herr David Reichmuth vertritt als Nachfolger von Frau Jasmin Maggetti, die aus gesundheitlichen Gründen zurücktrat, die kirchlichen Verbände und Bewegungen von Deutschfreiburg. Herr Reichmuth ist Präsident der Kantonsleitung von Jungwacht Blauring. Er wohnt in der Stadt Freiburg.

La vérification s'est faite sur la base des documents mis à notre disposition par le secrétariat de la CEC, qu'il soit remercié en passant. Ces documents attestent la régularité de leur élection en conformité avec les dispositions pertinentes.

Par conséquent, la Commission des affaires juridiques vous propose de valider les élections de Madame Sarah Corpataux, de Madame Geneviève Kaninda et de Monsieur David Reichmuth en leur souhaitant la chaleureuse bienvenue et beaucoup de satisfaction au sein de notre Assemblée.

Fribourg, le 1er décembre 2022

Au nom de la Commission des affaires juridiques
Le Président : Robert Eugster

M. le Président. Merci M. Eugster. Est-ce que quelqu'un a une remarque concernant la validation de ces élections. Cela n'est pas le cas.

b) Assermentation.

b) Vereidigung.

M. le Président. Je prie les personnes concernées de venir chez moi et l'Assemblée de se lever.

Je vais maintenant lire la formule de serment dans les deux langues. A l'appel de votre nom, vous direz la main droite levée : « Je le jure » ou « je le promets »

La formule du serment : En présence de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, je jure de remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de ma charge.

Mme Sarah Corpataux. « *Je le jure.* »

Mme Geneviève Kaninda. « *Je le promets.* »

M. le Président. Je vous remercie beaucoup de votre disponibilité et je vous souhaite beaucoup de plaisir dans votre nouvelle fonction.

Vous constatez que la troisième personne, M. Reichmuth, n'est pas encore là. Il est apparemment encore dans le train. Je ne voulais pas attendre l'assermentation des deux personnes présentes ainsi elles peuvent, à partir de maintenant, aussi voter valablement. Je vous propose, sous les « Divers », de faire l'assermentation de M. Reichmuth. On ne peut malheureusement pas faire autrement.

Je dois malheureusement encore vous communiquer une autre démission. Il s'agit de M. Martin Hüging. Il est nommé délégué par l'Évêque. Il nous a présenté, pour des raisons personnelles, à la mi-novembre, sa démission. Il l'a communiqué directement aussi à notre Évêque, étant donné qu'il est nommé par lui. Notre administration a aussi transmis sa lettre de démission à l'Évêché, mais pour le moment nous n'avons pas encore reçu de proposition pour son remplacement.

A ce sujet, j'aimerais faire la remarque suivante. Nous enregistrons malheureusement de nombreuses démissions depuis les deux dernières années. Je comprends qu'il y a des motifs personnels, mais c'est quand même regrettable. J'espère, personnellement, que pour la dernière année de la période administrative, qui sera l'année 2023, vous resterez toutes et tous fidèles. Il sera difficile, la dernière année, de trouver un remplaçant, comme ils savent que les nouveaux seront élus juste après les élections paroissiales. Je vous prie dès lors de bien vouloir rester fidèles pour cette dernière année.

5. Présentation par le Président du CEx de l'étude Ecoplan sur les salaires APL

5. Präsentation des ExR-Präsidenten zur Ecoplan Studie über die Löhne der Laienseelsorger

M. le Président. Je donne la parole au Secrétaire général, M. Neuhaus.

M. David Neuhaus. M. le Président, Mme la Déléguée épiscopale, Mme la Représentante de l'Évêque, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs les invités, en préambule de cet exposé, si M. le Président le permet, j'aimerais juste me présenter en deux mots.

Mon nom est David Neuhaus. Je suis depuis le 1^{er} juillet le nouveau Secrétaire général de la CEC. J'ai beaucoup de plaisir dans cette nouvelle fonction depuis 6 mois. J'aimerais remercier le Président de l'Assemblée, le Conseil exécutif ainsi que tout le personnel de l'administration pour leur accueil. Je me sens comme à la maison. J'espère que cette collaboration pourra s'étendre à vous toutes et tous ici dans cette assemblée. J'aurais aimé m'adresser à vous avec un état de santé un peu meilleur. Vous me pardonneriez et n'hésitez pas à m'interrompre si vous n'avez pas compris.

Le CEx a demandé, il y a à peu près une année, une étude comparative des salaires à l'entreprise Ecoplan. C'est moi qui vais présenter cette étude aujourd'hui.

Cette étude est une analyse comparative, pour les salaires qui ont été comparés, c'est important, des rémunérations du personnel de l'Église catholique de Fribourg, Berne, Lucerne, Soleure, St-Gall et Vaud. Ont été comparés deux types de postes d'emploi, soit les prêtres et les agents pastoraux laïcs (APL), sur lesquels on va s'attarder plus en détail.

Les trois points suivants sont les premières considérations que je vous demande de toujours avoir en mémoire. Ça va vous épargner quelques questions à la fin de la présentation.

La première chose, c'est que le Canton de Fribourg verse 12 salaires sur le montant annualisé, tandis que les autres cantons en versent 13.

Les salaires qui vous seront présentés sont bruts et sans les allocations.

Et pour les classes de référence, important de savoir, c'est le niveau d'entrée, le palier 1. Soleure, Lucerne, Berne et St-Gall ne font pas de distinction de classe avec les niveaux de formation dans le niveau d'entrée mais ont des échelles un peu plus grandes pour placer les gens à différents paliers dès le départ en fonction de leur formation. Ce sont les considérations primaires à l'analyse.

Voici donc un tableau comparatif avec les données brutes pour les APL et les prêtres, donc le salaire de base et le salaire maximum. La première ligne correspond au salaire mensuel. Pour Fribourg, vous faites fois 12 et pour les autres fois 13. Ce sont juste des données brutes et je trouve que c'est beaucoup plus parlant ici de voir le graphique.

On a ici une représentation pour le salaire des prêtres, qui n'est pas forcément à propos aujourd'hui, voir que par rapport à la moyenne et aux autres cantons, le salaire des prêtres LGF sont nettement en dessous des autres. En ce qui concerne les APL, là nous voyons aussi des disparités qui sont très grandes entre les différents cantons.

Je ferai une analyse fine maintenant de ces graphiques. Je viens de le dire, le salaire des prêtres LGF est le plus bas dans cette étude. Les APL fribourgeois gagnent annuellement, en début de carrière, presque 76% de moins qu'un agent bernois. Il faudrait augmenter le salaire fribourgeois de 76% pour arriver au niveau bernois, 75% pour arriver au niveau lucernois, 136% au niveau soleurois, donc un agent pastoral à Fribourg a un salaire deux fois moins élevé, en début de carrière, qu'à Soleure. On est presque à la moitié au niveau de St-Gall. Vaud c'est relativement semblable à 18%. En fin de carrière les résultats sont moins impressionnants, mais tout autant significatifs que les salaires à Fribourg sont en deçà, des autres cantons qui sont présentés.

J'ai voulu simplement, une dernière phrase, un fait assez marquant, si on regarde le salaire maximal de Fribourg pour un agent pastoral, donc c'est la barre orange, elle n'est que de 11% au-dessus du salaire minimum des autres cantons. Et on voit même qu'un Soleurois en début de carrière va gagner plus qu'un Fribourgeois en fin de carrière.

Les conséquences possibles de ces chiffres, que vous voyez certainement autant que moi, c'est une certaine perte de motivation pour nos agents. Ces chiffres sont connus, les gens discutent et en parlent. C'est un sentiment de non-reconnaissance de leur travail. Les agents pastoraux font un travail extraordinaire. J'ai pu apprécier, constater ce travail magnifique qu'ils font. J'ai surtout pas envie qu'ils aient ce sentiment de non-reconnaissance par rapport à leur travail. On peut très bien s'imaginer que dans des régions limitrophes, certains APL aient envie d'aller taper à la porte du canton voisin où les salaires sont meilleurs. Ces fuites sont déjà observées, mais pas mesurées. C'est pour ça que je n'ai pas de chiffres à présenter aujourd'hui.

J'en ai déjà terminé avec cette présentation qui se veut succincte. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. Merci M. Neuhaus pour cette présentation. Ce sont des faits que l'on ne peut pas mettre en doute. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Jean-Pierre Jaquet. M. le Président, chers collègues, je voudrais savoir si cette information va être distribuée aux conseils de paroisse ? Je pense que ça serait très intéressant de leur fournir ces éléments afin qu'ils comprennent un peu mieux la situation.

M. David Neuhaus. Merci beaucoup M. Jaquet. Je pense que le CEx est d'accord de présenter ces conclusions aux conseils de paroisse.

M. le Président. Frau Haymoz bitte.

Frau Yvette Haymoz. Herr Präsident, solche Analysen sind immer sehr gefährlich. Sie können solche Analysen für alle Berufsgattungen machen. Sie werden überall, bei allen Berufsgattungen, wesentliche Unterschiede feststellen. Da wurde einfach das Salär verglichen, man bezieht sich auf 12 oder 13 Monatslöhne, massgebend ist eigentlich der Jahreslohn. Ich vermisse weitere Parameter, die man analysiert haben könnte und nicht hat, z.B. eben Ausbildungsbeiträge, Familienzulagen, etc. Dann muss man sicher auch berücksichtigen, dass die Lebenshaltungskosten im Kanton St.-Gallen anders sind als in Freiburg. Und all diese Aspekte wurden da jetzt nicht erwähnt. Ich kenne den Bericht nicht im Detail. Es ist einfach sehr gefährlich, Zahlen so zu präsentieren, ohne die weiteren Aspekte mit zu berücksichtigen.

M. le Président. Besten Dank Frau Haymoz für diese Ergänzung. Merci à Mme Haymoz pour cette contribution. D'autres questions ou remarques ?

M. Daniel Werro. M. le Président, chers collègues, Mme Haymoz a parlé très correctement. Moi je vais dans le même sens. Vous ne pouvez pas comparer, je donne un exemple très concret : un appartement 4 ½ pièces à Villars-sur-Glâne c'est CHF 2'500.-/mois avec Genève où c'est minimum CHF 5'500.-/mois. Tous les salaires sont nettement plus élevés.

Dans cette comparaison j'aurais souhaité qu'on ne prenne pas seulement les cantons qui ont les revenus par habitant le plus agréable, mais pourquoi il n'y a pas la comparaison, p.ex. avec le Canton du Jura ou Neuchâtel, pour avoir vraiment une comparaison juste. Quant à 12 salaires ou 13 salaires, on sait très bien que ce n'est pas un argument. On peut très bien être plus payé avec 12 salaires qu'avec 13. L'analyse pour moi elle est lacunaire. Je n'ai pas été impressionné parce qu'il y a des cantons qui ont des revenus plutôt élevés par rapport à Fribourg. Il faut chercher d'autres pistes et finalement ce bilan catastrophique donne l'impression qu'on va déposer le bilan demain.

Je ne suis pas si pessimiste que ça. Les agents pastoraux ne travaillent pas seulement pour l'argent et finalement aussi par rapport aux 3% que je trouve justifié par rapport à l'inflation, au coût de la vie. Donc je ne suis pas si pessimiste que ça. Je serais plutôt alors après pour que les agents pastoraux restent fidèles dans le Canton de Fribourg et qu'il y ait des primes après 5, 10, 15 ans d'activité. Là il ne faudrait alors pas verser des clopinettes, mais des montants à 4, voire 5 chiffres. Voilà ma réflexion qui pourrait encore être complétée par vos souhaits. Merci.

M. le Président. Merci M. Werro pour cette réflexion.

M. David Neuhaus. Merci beaucoup pour vos remarques. Important peut-être à préciser, cette étude compare des systèmes entre eux et non pas des personnes individuellement. C'est la première chose.

Selon remarques du « Ausbildung », ils n'ont pas plusieurs classes. Ils ont une classe, par contre un système d'échelle qui est beaucoup plus large et la formation est prise en compte à l'endroit où on place les gens.

Ensuite au niveau des cantons qui sont un peu plus riches que d'autres, au niveau des potentiels de ressources, Ecoplan a décidé de les mettre ici. Si on compare p.ex. avec Soleure, qui est relativement comparable, on voit quand même des différences nettes. Ces paramètres-là on peut les voir et ils sont notés ici.

Quant aux 12 ou 13 salaires, la volonté d'Ecoplan était claire. C'est de proposer un salaire mensuel et surtout le salaire annuel. Et c'est celui-ci qu'on voit ici. Qu'on divise un salaire par 12 ou 13, c'est égal. C'est un montant annuel brut qui est utilisé.

M. le Président. Merci bien. Encore d'autres réflexions ?

M. Michel Mettraux. M. le Président, chers collègues, j'aimerais connaître, si c'est le relevé des salaires effectifs payés ou c'est la comparaison d'une table de salaires ?

M. David Neuhaus. C'est la comparaison des tables M. Mettraux.

M. Michel Mettraux. J'en viens à ma conclusion, que ce serait pour moi plus concret de parler de ce qui se fait et pas de ce qui est proposé comme norme.

M. le Président. Merci de la remarque. Nous allons terminer ce point de l'ordre du jour et je salue le nouveau délégué qu'on n'a pas encore pu être assermenté. Ich heisse David Reichmuth herzlich willkommen.

6. Modification de la Convention sur les Emplois pastoraux

6. Änderung der Vereinbarung über die Seelsorgestellen

- a) Présentation par le Conseil exécutif ;**
- a) Vorstellung des Exekutivrates;**

M. le Président. Je donne la parole au Président du CEx.

M. Patrick Mayor. M. le Président, Mesdames, Messieurs, bien le bonjour à tous ! Par rapport à ce point important qu'est la Convention sur les emplois pastoraux, ça fait 4 ans que notre Évêque nous a demandé que, sur Fribourg, la Corporation devienne l'employeur, comme ça se fait déjà, vous pourrez le lire dans le rapport, dans les autres cantons du diocèse, Vaud, Neuchâtel et Genève. Ça fait à peu près 3 ans qu'on travaille dans l'ancienne équipe encore avec l'ancien Vicaire épiscopal Jean Glasson, Mme Marianne Pohl-Henzen, Déléguée épiscopale, et par la suite on a continué le travail avec Mme Ruffieux, la Représentante de l'Évêque.

Vous avez vu que ce document, cette convention, signée entre le CEx et l'Évêque, doit être ratifiée par les Assemblées. Avant ça, on a fait une consultation aux paroisses. On a demandé aux paroisses ce qu'elles pensaient. On a tenu compte de ces remarques dans le document. En plus on a aussi eu plusieurs discussions avec la Commission du Personnel. Et puis on a tenu compte des commentaires de la Commission du Personnel pour qu'on ait quelque chose qui soit globalement acceptable pour tous.

Le CEx est content de vous présenter cette Convention. On l'a déjà, entre temps, reçue signée de l'Évêché. On vous encourage à accepter cette signature. Merci.

M. le Président. Merci M. Mayor. J'ouvre la discussion.

- b) Entrée en matière ;**
- b) Eintretensdebatte;**

M. le Président. Je donne la parole à Mme Bettina Gruber qui parle au nom des APL.

Frau Bettina Gruber. Sehr geehrter Herr Präsident, sehr geehrte Mitglieder des Exekutivrates, liebe Céline, liebe Marianne, liebe Kolleginnen und Kollegen Delegierte.

Als kirchliche Mitarbeiterin möchte ich zur Vereinbarung, über die wir heute abstimmen, einige Worte sagen. Diese Konvention zwischen Bischof und Kantonalkirche betrifft uns Seelsorgende, regelt sie doch, in welchem Anstellungsverhältnis wir zu diesen beiden Autoritäten stehen.

Im Frühling dieses Jahres wurde ein erster Entwurf in Vernehmlassung geschickt. In meiner Funktion als Ko-Präsidentin der Personalkommission gehört es zu meinen Aufgaben, die Anliegen der pastoralen Angestellten gegenüber dem Arbeitgeber zu vertreten. Verschiedene Punkte des Entwurfs gaben unter uns Seelsorgenden zu intensiven Diskussionen Anlass. Wir sind froh, dass der Exekutivrat unsere Stellungnahmen bei der Überarbeitung des Vertragswerks weitgehend berücksichtigt hat.

Ich wende mich nicht als Sprecherin der pastoralen Delegierten an Sie, sondern nehme in meinem Namen Stellung, wenn ich nun sage, dass ich der Vereinbarung, wie sie heute vorliegt, zustimmen

kann. Ich möchte aber nicht verschweigen, dass mit dem Systemwechsel bei uns Mitarbeitenden noch Bedenken vorhanden sind, wie die Neuregelung der Zuständigkeiten sich auf unsere Anstellungen konkret auswirken wird.

Zwei Punkte sind mir im Blick auf die Zukunft besonders wichtig:

- Dreiecksbeziehungen sind anspruchsvoll; da ist es entscheidend, miteinander zu reden. Die Personalkommission, deren Mandat es ist, die Anliegen der pastoral Tätigen zu vertreten, leistet gerne ihren Beitrag, braucht aber bei beiden Instanzen auf Arbeitgeberseite offene Ansprechpartner. Das wünsche ich mir auch für die Zukunft.
- Und zum zweiten: Der grösste Reichtum der Kirche sind die lebendigen Steine, mit denen sie gebaut ist. Mit Ihrem ehrenamtlichen Engagement gehören Sie zu diesen lebendigen Steinen. Die hauptamtlich Angestellten auch. Seelsorgerin zu sein, ist der schönste Beruf, den ich kenne. Und auch für ganz viele meiner KollegInnen ist es mehr als ein Beruf: eine Herzensangelegenheit, eine Berufung. Daraus abzuleiten, dass die Anstellungsbedingungen deshalb nicht relevant seien, wäre aber ein fataler Fehlschluss. Wer mobil ist oder für eine Familie Verantwortung trägt, überlegt es sich schon heute zweimal, ob er oder sie sich nicht lieber bei einem anderen Arbeitgeber im Bereich Soziales oder Bildung oder bei der katholischen Kirche im Kanton Waadt oder Bern anstellen lässt. Liebe KollegInnen Delegierte, helfen Sie bitte mit, dem sich abzeichnenden Personalnotstand zu begegnen, indem Sie bei Budgetdebatten die nötigen Mittel für qualifiziertes Personal bereitstellen, das hier bei uns eine Stelle antreten möchte und auch längerfristig bleiben wird.

Die vorliegende Vereinbarung kann ein erster Schritt sein, muss aber weitere Anstrengungen nach sich ziehen. Herzlichen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le Président. Ich danke Frau Bettina Gruber für Ihren Beitrag und für Ihre Überlegungen. Je remercie Mme Gruber de sa contribution. L'entrée en matière et la discussion d'ensemble continuent. Qui aimerait prendre la parole ? Si ce n'est pas le cas, nous allons voter sur l'approbation.

c) Discussion

c) Diskussion

La discussion n'est pas demandée. - Die Diskussion wird nicht verlangt.

d) Vote.

d) Abstimmung.

M. le Président. Il s'agit d'une Convention signée par l'Évêque, le CEx de la Corporation et les deux Assemblées. Nous n'allons pas voter article par article, mais en bloc, l'approbation de cette Convention.

Celles et ceux qui sont d'accord d'approuver cette Convention, sont priés de le manifester en levant le bulletin de vote. Contre-épreuves ? Abstentions ?

Vous avez approuvé la modification de la Convention sur les emplois pastoraux par 50 voix, 0 non et 0 abstentions.

Je vous remercie, au nom des personnes concernées, de votre confiance.

7. Fixation des indemnités des membres de l'Assemblée pour 2023

7. Festsetzung der Entschädigungen der Mitglieder der Versammlung für 2023

- a) **Indemnité de séance de la Présidence et des commissions : proposition : CHF 20.- par séance ;**
a) **Sitzungsgeld des Präsidiums und der Kommissionen: Vorschlag: CHF 20.- pro Sitzung;**

M. le Président. Vous vous rappelez certainement que l'année passée on avait décidé pour les indemnités de séances, pour les présidents, de la présidence et des commissions, CHF 50.- et pour les membres CHF 20.-. Il faut corriger cela. On ne veut pas revenir en arrière.

- b) **Indemnité de transport : proposition : CHF 0.65/km ou le prix du transport public ;**
b) **Fahrtspesen : Vorschlag : CHF 0.65/km oder Betrag der öffentlichen Transportmittel;**

M. le Président. C'est inchangé à CHF 0.65/km ou le prix des transports publics. A qui je peux donner la parole.

Herr Arnold Schöpfer. Wir haben in der Fraktion Deutschfreiburg dieses Thema schon einige Male diskutiert in den vergangenen Jahren. Wir haben uns entschieden, dieses Jahr einen Antrag zu stellen, dass man doch die Entschädigungssätze für die Präsidenten auf CHF 80.- setzt und die der Kommissionsmitglieder auf CHF 50.-. Wir sehen, dass eine derartige Anpassung notwendig ist. Es ist eine Mehrarbeit für die Präsidenten für die Vorbereitung der Sitzung, aber und auch für die Nachbearbeitung. Auch für die Kommissionsmitglieder, damit sie sich die nötigen Informationen beschaffen können.

Die Sitzungsdauern sind in der Normalität zwischen zwei und vier Stunden, was einem Stundenansatz von CHF 25.-, bzw. CHF 12.50 entspricht. Das ist nach wie vor sehr bescheiden, aber man sollte doch diese Mehrarbeit der Mitglieder von Kommissionen auch schätzen.

Ebenfalls stellen wir den Antrag, dass man die Fahrtspesen für das Jahr 2024 von CHF 0.65/km auf CHF 0.70/km anheben würde.

M. le Président. Besten Dank Herr Schöpfer für diesen Vorschlag. Est-ce que quelqu'un d'autre aimerait prendre la parole ?

M. Arnaud Lainé. Pour le Groupe Sarine nous estimons que l'indemnité de CHF 0.65/km ne correspond de loin plus à la réalité. Nous proposons donc un complément, en invitant le CEx de présenter, avec le prochain budget, une proposition pour une indemnité majorée, adaptée davantage au marché, avec effet à partir de 2024.

Juste pour information, en janvier 2021, le litre de sans plomb 95 était de CHF 1.53. J'ai fait moi-même le plein hier. On est à CHF 1.82, ce qui représente à peu près 20% de différence.

M. le Président. Merci bien pour cette proposition qui coïncide avec celle de M. Schöpfer, concernant l'indemnité de transport. Est-ce que quelqu'un aimerait prendre la parole ? Si ce n'est pas le cas, nous allons voter.

- c) **Vote.**
c) **Abstimmung.**

M. le Président. Nous allons voter, sur proposition de M. Schöpfer, une indemnité de séance pour les présidents de CHF 80.- et pour les membres des commissions de CHF 50.-. L'indemnité de transport reste pour le moment inchangée à CHF 0.65/km.

Celles et ceux qui sont d'accord de soutenir la proposition de M. Schöpfer, sont priés de le manifester en levant le bulletin de vote. Contre-épreuves ? Abstentions ?

Vous avez approuvé la proposition de modification de l'indemnité de séance par 33 voix, 3 non et 14 abstentions.

8. Arrêté sur le frein aux dépenses

8. Beschluss über die Ausgabenbremse

- a) **Rapport du Conseil exécutif ;**
- a) **Bericht des Exekutivrates;**

M. le Président. Je donne la parole au Président du CEx, M. Mayor.

M. Patrick Mayor. M. le Président, Mesdames, Messieurs, chers délégués, on arrive à un moment important de notre assemblée. Le CEx a décidé, après maintes réflexions, de vous proposer un budget pour l'année prochaine qui demande une augmentation du taux de frein aux dépenses.

Nous savons que c'est toujours compliqué pour vous d'accepter ce genre de demandes, mais nous l'avons fait en pesant les pour et les contre. Et pour que vous puissiez être très bien informés sur les raisons, j'aimerais, avec l'autorisation de notre Président, donner la parole à la Représentante et à la Déléguée de l'Évêque et ensuite à M. Gérald Telley, responsable des finances du CEx, pour vous donner des informations sur cette thématique. Merci.

M. le Président. Je donne la parole à Mme Ruffieux et à Mme Pohl-Henzen.

Mme la Représentante de L'Évêque Céline Ruffieux. M. le Président, chers membres du CEx, chers délégués, merci de nous donner la parole pour vous donner quelques éléments de compréhension. Vous avez reçu sur votre table un petit papier en deux langues qui essaie de vous présenter nos priorités, nos objectifs pour cette année 2023, en lien avec le budget. Rappelons-nous que le budget ce sont des chiffres, mais avant tout ce sont des personnes, ce sont des projets, ce sont des services. On va rendre des présences, qu'on va pouvoir donner auprès des gens qui sont en recherche, qui sont en demande, qui sont en besoin de cette Eglise du Christ, dans le Canton de Fribourg.

On va vous présenter quelques éléments, quelques points clés que vous verrez développés dans le document que vous avez sous les yeux. Trois éléments en filigrane :

Dans 5 ans, un tiers env. des agents pastoraux laïcs seront à la retraite. Vous avez vu l'étude sur les salaires des APL qui mérite discussion.

Un autre sujet qu'on ne peut éviter, c'est l'avenir des impôts ecclésiastiques. Cela on doit l'avoir en tête. Non sans un postulat fondamental, ni vous, ni nous, ne sommes là pour nous-même mais bien au service du Christ, de cette Eglise dans le Canton de Fribourg.

Bischöfliche Delegierte Frau Marianne Pohl-Henzen. Bei diesen Herausforderungen, vor allem in Bezug auf unser Personal, versuchen wir doch auf allen Ebenen das Bestmögliche zu tun. Nicht für uns, sondern für die Gemeinschaft der Kirche. Z.B. dank klarerer Strukturen arbeiten wir heute schon auf verschiedenen Ebenen zusammen und wir vertiefen das gegenseitige Wissen, innerhalb der Bistumsregionen, in den Bistumsregionen und mit den Institutionen und mit dem Staat, etc.

Mme la Représentante de L'Évêque Céline Ruffieux. Cette mutualisation des ressources est aussi au niveau du diocèse. Vous avez découvert ces dernières semaines que le Diocèse s'organise avec différents conseils pastoraux thématiques. Donc vous avez un schéma ici que vous pourrez retrouver à différents endroits et l'étudier si vous ne le connaissez pas encore. Ces différents conseils thématiques vont dans le sens d'une amélioration des ressources des uns et des autres, pour éviter qu'on invente la roue, chacun dans son coin, mais bien qu'on tire à la même corde en profitant des expertises et des ressources des uns et des autres, à l'intérieur du Canton et dans le Diocèse.

Bischöfliche Delegierte Frau Marianne Pohl-Henzen. Durch unsere Präsenz und Mitarbeit in der DOK und in der COR arbeiten wir auch in den Sprachregionen der Schweiz, z.B. in der Romandie und in der Deutschschweiz, mit anderen Bistümern zusammen. Wir sind auch in verschiedenen Kommissionen tätig, der Bischofskonferenz z. B. in der Liturgiekommission. Bei Migratio sind wir eng in Kontakt und wir sind auch bei der Fastenaktion involviert.

Mme la Représentante de L'Évêque Céline Ruffieux. Un grand travail de collaboration se fait aussi avec le CEx, la Commission de gestion, le Secrétaire général. Nous nous voyons régulièrement. Nous travaillons les dossiers ensemble, avec nos intérêts mis en commun.

Bischöfliche Delegierte Frau Marianne Pohl-Henzen. Mit dem Staat, dem Kanton, arbeiten wir im Bereich der Krankenhauseelsorge, der Pflegeheimseelsorge, im Bereich der Institutionen für Menschen mit Behinderungen zusammen, z.B. Aber auch um die immer grösser werdende Zahl von älteren Priestern kümmern wir uns. Und nicht zuletzt arbeiten wir im Bereich der Diakonie neu ausschliesslich mit Caritas zusammen. Caritas ist weltweit der soziale Arm der Kirche.

Mme la Représentante de L'Évêque Céline Ruffieux. Ce rapprochement dans la collaboration au niveau des services de solidarité et de Caritas est un enrichissement mutuel indéniable. On connaît peut-être peu Caritas. On en a une idée un peu préconçue. Caritas Fribourg se déploie sur tout le canton avec des pôles bien précis qui vous sont présentés ici rapidement :

- Gestion de dettes et désendettement
- Consultation/accompagnement social
- Épicerie Caritas à Fribourg
- Développement et bénévolat

D'allier nos forces et nos compétences nous apportera une force supplémentaire au niveau du canton et dans les paroisses.

Bischöfliche Delegierte Frau Marianne Pohl-Henzen. Die von Papst Franziskus ausgerufene Welsynode beschäftigt uns alle auch weiter, auch sprachregional und auf diözesaner Ebene. Insgesamt befinden wir uns heute in der kontinentalen Phase, aber trotzdem versuchen wir bereits heute Resultate unserer Umfrage hier vor Ort umzusetzen, vor allem im Bereich der Inklusion und der Liturgie.

Mme la Représentante de L'Évêque Céline Ruffieux. Une des questions qui doit nous occuper et nous occupe intensément, est l'avenir de la pastorale territoriale et paroissiale. Continuer comme ça, sans bouger nos structures, sans bouger notre manière de vivre cette pastorale sur le terrain, ne sera guère possible dans les décennies à venir. Nous devons penser aux structures, mais d'abord réinventer, une vie communautaire baptismale et construire ensemble des solutions innovantes. Ensemble, paroissiaux, pastoraux, mais d'abord baptisés. Nous réfléchissons et nous travaillons sur des propositions pour réagir aux sorties d'église ou à l'avenir des paroisses actuelles.

Bischöfliche Delegierte Frau Marianne Pohl-Henzen. Wir arbeiten nicht nur innerhalb der Kirche zusammen, sondern auch nach aussen. Das bedeutet, dass wir an verschiedenen Grossanlässen teilnehmen. Der Weltjugendtag ist eher katholisch, aber weltweit. Dann das christliche Forum ist ökumenisch aufgestellt. Die lange Nacht der Kirchen ebenso. Und teilweise arbeiten wir auch interreligiös zusammen, z.B. wie Sie hier sehen können, haben wir uns am Marsch für den Frieden beteiligt.

Mme la Représentante de L'Évêque Céline Ruffieux. Un de nos objectifs prioritaire pour ces années qui viennent, sont les ressources humaines, les collaborateurs, le travail sur les nominations et la planification. Notre objectif global c'est que chaque personne se trouve à la bonne place. Nous travaillons pour ce faire à la planification et à l'anticipation du changement de poste et des transitions, à l'analyse des besoins pour chaque terrain, pour chaque catégorielle, à une base de données complète et solide et un travail accru avec le responsable RH, vers une meilleure crédibilité et visibilité.

Bischöfliche Delegierte Frau Marianne Pohl-Henzen. Um möglichst gute Arbeit leisten zu können, organisieren wir Supervisionen, Coachings und Weiterbildung für die Seelsorgenden, besonders auch

für die Priester aus dem Ausland. Wir organisieren Bildungsangebote, aber auch für KatechetInnen, Ehrenamtliche, Freiwillige und für alle Interessierten.

In den letzten Jahren hat die Kirche durch all die Aufdeckungen von Missbrauch erheblich an Glaubwürdigkeit verloren. Um diesem zu entgegnen, an Glaubwürdigkeit zurückzugewinnen und unsere Seelsorgenden entsprechend zu bilden, haben wir einen Verhaltenscodex erarbeitet, um jeglichem Missbrauch, sei es sexueller, spiritueller Missbrauch oder Machtmissbrauch, vorzubeugen und diesen möglichst zu verhindern. Dieser Verhaltenscodex befindet sich jetzt gerade im Druck.

Mme la Représentante de L'Évêque Céline Ruffieux. Voilà quelques éléments que nous tenions à ce que vous ayez connaissance. Peut-être que vous n'en avez pas toujours conscience et c'est un travail à faire, de notre part aussi, pour visibiliser ce travail en amont. Cette augmentation du taux de frein aux dépenses n'est pas anecdotique, n'est pas sans conséquences, mais nous en avons besoin pour préparer l'avenir. Merci pour votre travail, pour votre engagement. Merci pour cette matinée.

M. le Président. Merci à la Représentante et à la Déléguée de leurs contributions intéressantes. Je donne la parole à M. Telley.

M. Gérald Telley. Merci M. le Président, Mme la Déléguée épiscopale, Mme la Représentante de l'Évêque, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs les invités, vous avez reçu, et pu prendre connaissance du rapport du CEx, relatif à l'augmentation du taux de frein aux dépenses, à la cession de l'impôt à la source ainsi que du rapport des budgets de fonctionnement et d'investissement 2023. Je ne les commenterai pas plus pour l'instant.

J'imagine que la plupart d'entre vous ont été surpris, voire choqués, que le CEx ose à nouveau proposer une forte augmentation des charges de la Corporation cantonale. Je peux comprendre que ces personnes veillent à la bonne santé de leurs paroisses, ce qui est nécessaire pour assurer la durabilité. Il me semble toutefois, pour garantir la durabilité de nos institutions, qu'il est également nécessaire d'assurer une pastorale de qualité, soutenue par des collaborateurs compétents et motivés. Je ne vous cache pas que pour la Déléguée et la Représentante épiscopales, le CEx et moi-même, il s'agit d'un exercice d'équilibrisme, durant lequel on se sent écartelé entre deux tendances contradictoires. En effet, comment résoudre une équation qui vous demande d'un côté de dépenser max. 12.5%, alors que l'autre côté souhaite obtenir 15%. Cela n'est manifestement pas possible. Vous pouvez toutefois constater que la demande d'augmentation du taux de frein aux dépenses est de 1% et pas de 2.5%, ce qui veut dire qu'il a fallu renoncer à un montant d'env. CHF 900'000.-. De plus, le taux de 1% a pu être atteint grâce à l'utilisation d'une partie des réserves constituées lors des exercices précédents.

La stabilité financière d'une paroisse me tient à cœur, ainsi qu'au CEx. C'est pourquoi j'ai demandé à notre administratrice de me fournir quelques chiffres clés au sujet de l'évolution des comptes des paroisses durant les quatre dernières années. Ceci afin de pouvoir déterminer si l'augmentation des charges pouvait être supportable pour elles. De cette analyse il ressort que, en 2021, 7 paroisses soldent avec un léger déficit, dont deux à cause d'amortissements supplémentaires. 5 de ces paroisses ont des coefficients d'impôts supérieurs à la moyenne cantonale. Dans l'ensemble des rapports des conseils de paroisse et des commissions financières, nous ne trouvons pas de remarque alarmante au sujet de l'évolution financière. Il ressort également qu'au 31.12.2021, les paroisses disposaient dans leur ensemble de plus de CHF 49 mio. de liquidités ainsi que de plus de CHF 42 mio. d'épargne et de placements. La valeur des bâtiments a passé de CHF 76 mio. à CHF 81 mio. entre la fin 2018 et la fin 2021. Les provisions et réserves ont augmenté de CHF 16.5 mio. durant la même période. Et la fortune globale a augmenté de CHF 4.5 mio., ce qui représente une augmentation de CHF 21 mio. en quatre ans. De ce fait le cashflow moyen des paroisses s'élève selon les comptes 2018 - 2021 à plus de CHF 5 mio. par année. Il faut également relever que les craintes évoquées en 2020, à cause de la pandémie et des coûts supplémentaires, n'étaient pas fondées, puisque globalement le résultat 2020 se monte à un bénéfice de près de CHF 4 mio. pour les paroisses fribourgeoises, alors que les autres années, c'est-à-dire 2018, 2019 et 2021, les résultats se situent entre CHF 1.5 mio. et CHF 2 mio. De l'analyse il ressort également que les charges de ministère pastoral et évangélisation

se montent à 34% des produits des paroisses et à 40.4% des entrées fiscales. Pour rappel, et selon les informations données lors des séances précédentes, la réduction des entrées fiscales des personnes morales devrait être en grande partie compensée par l'augmentation des entrées fiscales des personnes physiques ainsi que par les autres impôts. En outre, l'étude Ecoplan, commandée par la RKZ, implique que pour Fribourg les réductions d'entrées fiscales devraient intervenir dans 15-20 ans.

Mesdames et Messieurs, j'espère qu'avec ces informations complémentaires vous prendrez la meilleure décision possible par rapport au budget 2023 de notre Corporation.

Dès lors je vous propose, en regard des prochains points de l'ordre du jour, d'approuver la proposition de porter le taux de frein aux dépenses de 12.5% à 13.5%, d'approuver la proposition d'attribution de 90% de l'impôt à la source à la CEC, d'approuver le budget de fonctionnement 2023 qui présente des charges de CHF 11'394'796.00 pour des produits de CHF 2'116'784.80 et des produits divers de CHF 940'000.00, des contributions des paroisses pour CHF 8'087'011.20, soit 13.5% des ressources fiscales, dépassant ainsi le taux de frein aux dépenses de 1%, d'approuver le budget d'investissement 2023.

Je tiens ici à remercier les membres de la CoGest et son Président M. Jean-Pierre Jaquet pour leur engagement constructif ainsi que pour la qualité informative de leur rapport.

Enfin, je vous propose, Mesdames et Messieurs les délégués, d'entrer en matière sur les points 7), 8), 9) et 10) de l'ordre du jour, puis d'accepter la hausse du taux de frein aux dépenses, l'attribution du 90% de l'impôt à la source et par la suite les budgets 2023 qui vous sont présentés. M. le Président, je vous redonne la parole.

M. le Président. Merci à M. Telley pour ces informations détaillées. Vous avez constaté qu'il a déjà un peu anticipé sur les points suivants. En raison d'une fête de famille très importante, il devra nous quitter après. C'est pourquoi, il a déjà un peu avancé ce qu'il avait à dire. Je vous ai déjà annoncé au début de la séance que nous allons faire peu avant 10h une pause-café. Alors nous allons faire cette pause-café maintenant.

PAUSE

M. le Président. On reprend les débats et on va d'abord assermenter le nouveau délégué qui n'était pas présent au début. Comme ça il peut tout de suite prendre part de plein droit à notre assemblée.

Ich bitte David Reichmuth nach vorne zu kommen. Wir werden also David Reichmuth sofort vereidigen, damit er nachher mit voller Stimme teilnehmen kann. Je prie l'Assemblée de se lever. Ich werde jetzt die Vereidigungsformel vortragen und dann den Schwur entgegennehmen.

Die Vereidigungsformel lautet wie folgt: „In Gegenwart Gottes, des Vaters, des Sohnes und des Heiligen Geistes, schwöre ich, die Pflichten meines Amtes getreu und gewissenhaft zu erfüllen.“

Herr David Reichmuth. Ich schwöre es.

M. le Président. Vielen Dank für die Bereitschaft.

b) Rapport de la Commission de gestion ; b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;

Nous pouvons continuer avec l'arrêté sur le taux de frein aux dépenses, avec la contribution du Président de la CoGest, M. Jean-Pierre Jaquet.

M. Jean-Pierre Jaquet. Monsieur le Président, chers collègues, chers invités, chaque fois qu'une demande d'augmentation du taux du frein aux dépenses a été faite, notre Commission s'est vue confrontée à un dilemme :

Faut-il respecter le principe cher à nos anciens qui veut que l'on ne dépense que ce que l'on a dans le portemonnaie ? Et notre portemonnaie contient le 12.5% du montant moyen du RICC sur 3 ans.

Ou est-ce que l'effort supplémentaire demandé aux paroisses est justifié ? Et plus spécialement pour le budget 2023, faut-il fournir un effort particulier dans une période très délicate pour notre Église et ainsi accepter une augmentation de 1% ?

A la majorité, la CoGest a opté pour la 2^{ème} solution. Cela dit, il ne faut pas oublier que depuis la pandémie de COVID en 2020 et 2021, les paroisses ont déjà fourni des efforts supplémentaires pour la solidarité et l'aide à son prochain. Elles vont encore en fournir dans les temps difficiles d'une hausse conséquente de beaucoup de biens de consommation, qui a déjà commencé et qui va toucher bon nombre de personnes.

En conclusion, notre Commission vous propose d'entrer en matière et d'approuver le projet d'arrêté tel que présenté. Merci de votre attention.

M. le Président. Merci M. Jaquet.

- c) Entrée en matière ;**
- c) Eintretensdebatte;**

M. le Président. La discussion générale est ouverte. Je donne la parole à M. Maurice Seydoux.

M. Maurice Seydoux. M. le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues et chers invités, mon intervention du jour se fait au nom des délégués des paroisses des décanats de Fribourg et de Sarine-Lac et des mouvements francophones. Nous nous sommes rencontrés lundi soir dernier et les discussions furent intenses.

Ce que je vais vous dire ce matin, je le fais un peu à contrecœur car cela ne représente pas mes convictions religieuses, car pour moi c'est la charité qui devrait passer par-dessus tout. Mais voilà, il faut bien qu'un jour quelqu'un le fasse. Notre ministre des finances de la Caisse nous a bien vendu son projet. Mais je ne vous apprends rien de nouveau quand je vous dis que notre monde est en crise. La situation géopolitique, en Europe plus particulièrement, est très préoccupante. La situation économique des familles qui se dégrade de plus en plus, notamment quand je vois toutes les augmentations que nous devons subir directement, comme les assurances-maladies, les frais de chauffage engendrés par le prix du baril de pétrole et ce que cela implique au niveau de l'essence, de l'électricité ou indirectement, le panier de la ménagère avec son lot d'augmentations en tout genre, de tous les produits dérivés du pétrole. Sans compter naturellement le danger du réchauffement climatique qui s'ajoute à tous ces problèmes.

Et notre Église dans tout ça ? Le vieillissement de la population pratiquante qui contribue financièrement aux besoins du fonctionnement de celle-ci, mais pour combien de temps encore ? La Loi Église-Etat de notre canton qui nous permet d'encaisser des impôts sera un jour ou l'autre remise en question. Et il y a les sorties d'Église qui s'étendent chaque année un peu plus et surtout chez des personnes de plus en plus jeunes. Comme l'a dit Mme Ruffieux tout à l'heure, les affaires judiciaires, qui affectent tout le clergé, accélèrent également les sorties d'Église.

Pour revenir au sujet qui nous occupe ce matin, il est montré nulle part, quels seraient les effets concrets d'un budget sans augmenter le taux en vigueur. La CoGest a tiré plusieurs fois la sonnette d'alarme sur les augmentations de charges budgétaires. Depuis son introduction, le frein aux dépenses a été modifié à maintes reprises pour équilibrer les charges d'un budget. Heureusement que l'impôt à la source vient fortement aider le CEx à boucler son budget, au détriment des paroisses qui ont beaucoup de contribuables avec ce type d'encaissement d'impôts. Mais cette source, si je peux m'exprimer ainsi, se tarit également. Il y a aussi la dissolution de quelques fonds de réserve pour env. CHF 220'000 et ces montants on ne les aura plus à disposition.

Mesdames et Messieurs, cela n'est plus tenable. Nous devons anticiper ces effets. Le Groupe Sarine estime, à l'unanimité, qu'un effort supplémentaire est nécessaire pour maîtriser les coûts. Dans son rapport, la CoGest, au chapitre remarques générales, nous dit : « Le CEx précise que selon ses analyses, seul 30% en moyenne du budget des paroisses sont consacrés à la pastorale. » Je peux vous dire que c'est absolument faux. En prenant l'exemple de notre paroisse, nous avons un budget des charges à hauteur de CHF 460'000. Le poste 391 du plan comptable s'appelle ministère pastoral et

évangélisation. Il a une charge de CHF 247'000, ce qui représente à lui seul 54% de notre budget 2022. Ceci sans compter d'autres postes que je n'ai pas pris en considération dans ce rapport. Il y en a un, les 390 cultes et célébrations liturgiques, soit CHF 50'000. Ça fait passer le pourcentage de la pastorale à 64%. Je ne comprends pas le calcul du CEx qui arrive seulement à 30%.

Avec toutes ces augmentations et ces dépenses liées, aussi importantes, je ne vois pas comment boucler notre budget 2023, à part peut-être augmenter notre taux d'impôt, ce que je ne souhaite évidemment pas. Et en plus, cela va encore accélérer les sorties d'Église.

C'est pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, chers collègues, que le Groupe Sarine vous propose, vous demande, de ne pas entrer en matière sur l'augmentation du taux de frein aux dépenses de 12.5% à 13.5%. Nous sommes naturellement bien conscients des implications que cela représente en cas d'acceptation de notre proposition. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. Merci M. Maurice Seydoux. C'est une autre vision du Groupe Sarine. Je donne la parole à M. Mettraux.

M. Michel Mettraux. M. le Président, cher collègues, à l'échelon de notre structure cantonale, nous avons entre autre la responsabilité de la bonne gestion du domaine financier, comme beaucoup d'entre nous au niveau local. Le CEx devrait pouvoir nous proposer un budget selon la règle et non toujours en exception. Dans ce cas il ne s'agit pas de 1%, mais de 8% de charges supplémentaires. Faites le compte : 12.5% + 8% ça fait 13.5% !

Voici des années que je travaille dans les commissions de la Corporation. Je déplore la dégradation du comportement du CEx. Vous vous souvenez de l'enthousiasme du début de cette législature. Je constate qu'il n'en reste que l'entêtement de M. Telley, en charge des finances, à contrôler le taux de frein aux dépenses, à travailler par exception à la règle. M. Mayor, le Président du CEx, qui a tellement de casquettes, ne nous a pas souvent gratifié de sa présence en séance CoGest. Par contre, et là c'est un petit aparté, que je me dois de cette information. Il signe le maintien en place de personnes qu'il qualifie lui-même d'auteurs de faux dans la fonction paroissiale, tout en signant l'exclusion du conseiller de paroisse donneur d'alerte, tout cela en suivant les recommandations de M. Bussard.

Aussi je n'ai plus confiance en ces gens, envers ces membres du CEx et je le montrerai en refusant l'entrée en matière quant à la modification du taux de frein aux dépenses.

M. le Président. Merci M. Mettraux. La discussion d'entrée en matière continue. A qui est-ce que je peux donner la parole ? Alors il n'y a plus personne qui demande la parole. Nous allons voter.

Pour information, je vous dis la chose suivante en ce qui concerne la conséquence. Si l'augmentation est refusée, on ne pourra pas traiter le budget aujourd'hui. Ce budget est établi sur la base d'un taux de 13.5%. Je ne pense pas qu'il y ait un plan B. Ça ne serait même pas crédible et pas sérieux. Un nouveau budget devrait alors être présenté au début de l'année prochaine, juste que vous soyez au courant. Si l'augmentation du taux de frein aux dépenses n'est pas acceptée, on ne pourra pas traiter les deux points suivants. Alors nous allons voter.

Celles et ceux qui, conformément à la proposition du CEx et à la CoGest sont d'accord d'augmenter pour l'année 2023 le taux de frein aux dépenses de 12.5% à 13.5%, sont priés de le manifester en levant le bulletin de vote. Contre-épreuves ? Abstentions ?

L'entrée en matière concernant l'augmentation du taux de frein aux dépenses est acquise par 28 voix, 18 contre-épreuves et 3 abstentions.

d) Discussion ;

d) Diskussion;

M. le Président. On en vient à la discussion.

Concernant l'art. 1, il est fait mention du taux de frein aux dépenses de 13.5%. La discussion est ouverte sur l'art. 1. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

L'art. 2 précise que cette augmentation est limitée à 2023. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

L'art. 3, soit l'exécution, y compris le titre et les considérants. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

- e) **Adoption du projet d'arrêté relatif au frein aux dépenses ;**
- e) **Genehmigung des Beschlusentwurfs bezüglich der Ausgabenbremse;**

M. le Président. On vient alors au vote sur le projet d'arrêté.

Celles et ceux qui sont d'accord d'accepter cet arrêté, tel qu'il est présenté par le CEx et recommandé par la CoGest, sont priés de le manifester en levant le bulletin de vote. Contre-épreuves ? Abstentions ?

L'arrêté concernant l'augmentation du taux de frein aux dépenses est adopté par 29 voix, 18 contre et 3 abstentions.

9. Arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source **9. Beschluss über die Abtretung der Quellensteuer**

- a) **Rapport du Conseil exécutif ;**
- a) **Bericht des Exekutivrates;**

M. le Président. Je donne la parole au membre du CEx.

M. Gérard Telley. Je ne vais pas vous redire tout ce que j'ai dit tout à l'heure. Je vous remercie d'avoir accepté l'augmentation du taux de frein aux dépenses. Les différents points je les ai déjà évoqués lors de mon rapport principal. Comme l'a annoncé le Président, j'ai une fête de famille, je dois vous quitter maintenant. Les collègues du CEx ou notre administratrice sont encore là à disposition pour répondre aux questions et détails, si nécessaire. Je peux que vous souhaiter de continuer à nous soutenir et vous souhaite une bonne suite de journée et un bel Avent jusqu'à Noël. Merci beaucoup.

M. le Président. Merci bien. Il n'y a pas de rapport spécial de la CoGest, mais vous avez dans le rapport de la CoGest sur le budget à la page 1 la recommandation de la CoGest d'accepter cet arrêté. Je ne sais pas si M. Jaquet veut dire quelque chose ?

- b) **Entrée en matière ;**
- b) **Eintretensdebatte;**

M. Jean-Pierre Jaquet. Monsieur le Président, chers collègues, chers invités, concernant le projet d'arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source, comme l'a dit notre Président, effectivement c'est un préavis de la part de notre Commission. Comme vous avez pu le lire dans le rapport de notre Commission, le montant de l'impôt à la source diminue depuis l'année 2021. Au vu de la conjoncture, il est plus que probable que le phénomène non seulement se poursuivra, mais s'accroîtra.

Dans ces conditions et vu de la situation dans laquelle se trouve notre Église, la CoGest préavis favorablement la proposition du CEx.

En conclusion, notre Commission vous propose d'entrer en matière et d'approuver le projet d'arrêté, tel que présenté. Merci de votre attention.

M. le Président. Merci bien. L'entrée en matière est ouverte. Elle n'est pas demandée. Alors l'entrée en matière concernant cet arrêté relatif à l'impôt à la source est acquise. Nous discutons article par article.

- c) **Discussion ;**
- c) **Diskussion;**

M. le Président. L'art. 1 précise que le 90% des ressources provenant de l'impôt à la source sont cédés à la Corporation en 2023. La discussion est ouverte.

M. Daniel Werro. Cher président, chers collègues, j'aimerais bien prendre la parole pour ma paroisse pour défendre mes plusieurs milliers de paroissiens, étant donné la grande emprise qu'il y a dans notre région. L'impôt à la source, je vous le confirme, il diminue pour le plus grand bien, car cela représente un montant substantiel pour notre paroisse. Je vous confirme selon les données de la Commission financière, que ça va continuer à descendre pour mon plus grand plaisir. J'imagine que ma question est inutile étant donné que, j'imagine, aucune remarque ou discussion n'a été faite au sujet de ce taux de l'impôt à la source qui était il y a 20 ans en arrière autour des CHF 0.70, comme je suis un vieux de la vieille de la Corporation. Donc je ne pose même pas la question.

En revanche je rebondis sur un truc, c'est peut-être un petit peu hors sujet, combien de personnes sommes-nous présentes ce matin ? Parce que lors de l'entrée en matière, j'ai compté 56 avec les excusés et maintenant j'ai compté 57 ? Est-ce qu'il y en a encore qui osent dire ni oui, ni non, ni s'abstenir ? J'ai de la peine. Alors un moment donné, si on est 57, on doit avoir un chiffre exact. Ça me perturbe. En terme mathématique, ça n'a pas l'air compliqué. Je suis un peu irrité. Si on était une assemblée de 250 personnes, je comprendrais, mais là je ne comprends pas. Est-ce qu'il y a encore un autre truc à part le oui, le non et l'abstention ?

M. le Président. Merci M. Werro. Je ne sais pas si j'ai bien compris, mais 29, 18 et 3, ça fait 50. Il y avait effectivement une voix de moins lors du vote sur l'entrée en matière. Une personne n'a apparemment pas voté lors de l'entrée en matière. Je continue avec la discussion de détail.

L'art. 2 concerne la facturation. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

L'art. 3 concerne l'exécution, y compris le titre et les considérants. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

- d) **Adoption du projet d'arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source.**
- d) **Genehmigung des Beschlussentwurfs über die Abtretung der Quellensteuer.**

M. le Président. Nous venons au vote.

Celles et ceux qui sont d'accord d'adopter ce projet d'arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source, comme c'est proposé par le CEx et suggéré par la CoGest, sont priés de le manifester en levant le bulletin de vote. Contre-épreuves ? Abstentions ?

Le projet d'arrêté relatif au projet d'arrêté à l'impôt à la source est adopté par 35 voix, 8 contre-épreuves et 7 abstentions.

10. Projet de budget de la CEC pour 2023

10. Voranschlag 2023 der kK des Kantons Freiburg

- a) **Rapport du Conseil exécutif ;**
- a) **Bericht des Exekutivrates;**

M. le Président. Je donne la parole au Président du CEx.

M. Patrick Mayor. Chers délégués, Mesdames et Messieurs, comme expliqué tout à l'heure par M. Telley, tout vous a déjà été dit. Nous n'avons rien de plus à ajouter. Merci.

M. le Président. Merci M. Mayor.

b) Rapport de la Commission de gestion ;
b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;

M. le Président. Je donne la parole au Président de la Commission de gestion.

M. Jean-Pierre Jaquet. Monsieur le Président, chers collègues, chers invités, si comme le dit le CEx les paroisses sont encore dotées de bonnes ressources financières, nous le devons aux personnes qui s'investissent dans les conseils de paroisse pour gérer au mieux les deniers publics et permettre à la pastorale de fournir ses services dans les meilleures conditions possibles. Et cela implique forcément des locaux adaptés qu'il faut entretenir.

Nous en demandons toujours plus à ces personnes, au risque de leur en demander trop. Les membres des conseils de paroisse ne sont généralement pas salariés. Ils sont tout au plus défrayés. Et comme l'année 2023 sera une année d'élection, notre Commission espère que les intéressés/-es seront suffisamment nombreuses et nombreux pour repourvoir tous les postes vacants.

En plus de l'élection des conseils de paroisse, il y aura également l'élection des délégués à la CEC en 2023. A ce titre, j'aimerais faire passer le message suivant. Il est important que la communication entre les délégués et les conseils des paroisses ou des UP qu'ils représentent, soient la plus directe possible afin que les décisions prises par cette noble assemblée soient en accord avec la réalité du terrain. Pour cela et malgré la charge qu'ils ont déjà, je pense qu'il serait bien que les délégués soient le plus possible issus de ces conseils de paroisse.

Un autre élément déjà mentionné lors des budgets précédents est l'augmentation des sorties d'Église. À ce sujet, le quotidien La Liberté titrait dans son édition du samedi 29 / dimanche 30 octobre derniers : « Un nouveau record des sorties d'Église en Suisse ». L'analyse a été faite par l'Institut suisse de sociologie pastorale (SPI) de St-Gall qui précise que les principales raisons de ces sorties sont les prises de position de l'Église, les privilèges dont elle bénéficie et la façon dont les offices religieux sont célébrés.

En acceptant le budget 2023 tel que présenté, notre Commission espère que les charges supplémentaires montreront rapidement des effets. Cela devrait se traduire entre autre par :

- La mise à disposition de la pastorale de ressources humaines suffisantes, compétentes et motivées
- Et la mise à disposition de la population de services nécessaires et adaptés aux besoins du terrain.

Selon les explications fournies dans le rapport du CEx, vous avez pu constater que les chapitres F.AC.06 Pastorale de la famille en page 12 et F.AC.07 Pastorale de la santé en page 13, ne comportaient aucun budget car les charges ont été transférées dans d'autres chapitres. Cela permet une plus grande flexibilité dans l'affectation des ressources humaines et notre Commission s'en félicite.

Pour terminer, comme mentionné dans son rapport, notre Commission vous propose :

- D'entrer en matière et d'accepter le budget de fonctionnement 2023 de la CEC tel que présenté.
- D'approuver le projet d'arrêté relatif au budget de fonctionnement 2023 de la CEC tel que présenté.

Merci de votre attention.

M. le Président. Merci M. Jaquet pour ce rapport.

c) Entrée en matière ;
c) Eintretensdebatte;

M. le Président. La discussion d'entrée en matière est ouverte. Qui veut prendre la parole ? Mme Haymoz.

Frau Yvette Haymoz. Wir haben die verschiedenen Unterlagen erhalten, vor allem auch den Bericht des Exekutivrates. Immer wieder muss ich erwähnen, dass die Transparenz zu wünschen übrig lässt. Beispielsweise wird auf der zweiten Seite die Anzahl Personaleinheiten erwähnt, die nur sehr

geringfügig zunimmt. Es wird aber auf der anderen Seite mit keinem Wort erwähnt, dass eine Auslagerung von Mitarbeitern an die Caritas erfolgt ist. Ausserdem war kürzlich in den Freiburger Nachrichten ein ausführlicher Bericht über Caritas. Es wurde sehr hervorgehoben, dass Caritas sich jetzt weiter entwickelt und was Caritas noch alles machen wird. Mit keinem Wort wurde angeführt, dass Caritas dies nur dank der zusätzlichen finanziellen Unterstützung der Pfarreien machen darf oder kann. Für die Mitglieder der Versammlung wäre es wirklich wichtig, wenn solche Informationen am Anfang eines Berichtes erwähnt werden und nicht einfach unter dem Kapitel Caritas kurz ein paar Sätze.

M. le Président. Vielen Dank Frau Haymoz für diese Ergänzungen. Ich bin sicher, dass dies beim Exekutivrat und in den beiden Regionen auf Interesse stösst, dass man wirklich gut und transparent informieren muss. Merci Mme Haymoz de ce complément d'information et de ces réflexions. La discussion d'entrée en matière continue. Elle n'est plus demandée.

d) Discussion centre de charges par centre de charges ;
d) Diskussion Kostenstelle nach Kostenstelle;

M. le Président. On passe à la discussion chapitre par chapitre. A la page 2, vous avez le comparatif des budgets 2022/2023. Il s'en suit les chapitres :

Direction/Région diocésaine, Service communication, Bistumsregionalleitung, Pastorale Générale Institutions, Pastorale Jeunesse, Jugendseelsorge, JUBLA – RAST Freiburg, Pastorale de la famille, Pastorale de la santé, Aumôneries Hôpitaux F/D, Aumôneries EMS, COEPS, Behindertenseelsorge, Formation, Ausbildungsbeiträge, Lieux de pèlerinage, Aumôneries de l'Université, Service Solidarité, Service de Formation, Bildung und Begleitung, Service Catéchèse & Catéchuménat, La Documentation, Katechese, Tâches diocésaines et supra-diocésaines, Organes et administration, Mission italienne, Mission espagnole, Mission portugaise, Missions diverses, Institutions et Organismes, Produits autres, Salaires augment. 2% supplémentaires, Produits facturation : pas de commentaires/keine Bemerkungen.

*Pages 41 à 48 : Récapitulation par nature de charges et de produits
Pas de commentaires/keine Bemerkungen.*

e) Projet d'arrêté relatif au budget 2023 de la CEC ;
e) Beschlussentwurf des Exekutivrates;

M. le Président. Nous venons au projet d'arrêté relatif à ce budget de fonctionnement 2023 de la CEC.

f) Discussion ;
f) Diskussion;

M. le Président. On prend article par article.

L'article 1 concerne la dissolution des réserves. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

L'article 2 concerne les chiffres globaux de ce budget de fonctionnement. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

L'article 3 concerne le montant des contributions des paroisses. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

L'article 4 concerne l'exécution de l'arrêté ainsi que le titre et les considérants. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

g) Adoption du projet d'arrêté.
g) Genehmigung des Beschlussentwurfs.

M. le Président. Nous venons au vote final de ce budget de fonctionnement de la CEC.

Celles et ceux qui approuvent ce projet de budget de fonctionnement 2023 relatif à CEC sont priés de le manifester en levant le bulletin de vote. Contre-épreuves ? Abstentions ?

Le projet d'arrêté relatif au budget de fonctionnement 2023 de la CEC est approuvé par 33 voix, 12 contre-épreuves et 6 abstentions.

11. Budget Investissement 2023

11. Investitionsbudget 2023

a) Rapport du Conseil exécutif ;

a) Bericht des Exekutivrates;

M. le Président. Le CEx ne souhaite pas apporter d'autres informations. Je donne la parole au Président de la CoGest.

b) Rapport de la Commission de gestion ;

b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;

M. Jean-Pierre Jaquet. Monsieur le Président, chers collègues, chers invités, je n'ai rien à ajouter au rapport de notre Commission que vous avez reçu.

Comme mentionné dans son rapport, notre Commission vous propose :

- D'entrer en matière et d'accepter le budget d'investissement 2023 de la CEC tel que présenté.
- D'approuver le projet d'arrêté relatif au budget d'investissement 2023 de la CEC tel que présenté.

La CoGest tient à remercier toutes les personnes invitées et présentes à ses séances pour leurs explications et leur implication.

Je profite également de l'occasion pour vous souhaiter à toutes et tous une enrichissante suite et fin de période de l'Avent, une belle et sainte fête de Noël et mes meilleurs vœux pour 2023. Merci de votre attention.

M. le Président. La discussion est ouverte concernant l'entrée en matière du projet de budget d'investissement. La discussion n'est pas demandée. L'entrée en matière n'est pas contestée.

c) Discussion ;

c) Diskussion;

M. le Président. Nous passons à la discussion de détail concernant le projet d'arrêté. Ich möchte hier noch hervorheben, dass im Titel auf deutsch stehen sollte «Investitionsbudget», wie im Französischen. Die Übersetzung ist nicht genau und nicht präzise.

L'art. 1 concerne l'investissement mobilier. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

L'art. 2 concerne le financement. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

L'art. 3 concerne l'exécution, ainsi que le titre et les considérants. Le titre en allemand complété. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

d) Approbation du projet d'arrêté.

d) Genehmigung des Beschlusentwurfs.

M. le Président. Nous venons au vote final de ce projet de budget d'investissement 2023.

Celles et ceux qui approuvent ce projet de budget d'investissement 2023 relatif à CEC sont priés de le manifester en levant le bulletin de vote. Contre-épreuves ? Abstentions ?

Le projet d'arrêté relatif au budget d'investissement 2023 de la CEC est approuvé par 46 voix et 5 abstentions.

12. Présentation de la motion René Jaquet et Elisabeth Michaud Wicht sur la modification de l'art. 72 RP

12. Vorstellung der Motion René Jaquet und Elisabeth Michaud Wicht über die Veränderung Art. 72 PR

a) Information sur le contenu de la motion par les motionnaires ;

a) Information über den Inhalt der Motion durch die Motionäre;

M. le Président. Cette motion nous a été adressée fin octobre. Je prie le ou la motionnaire de vite présenter quelle est leur intention.

M. René Jaquet. M. le Président, chers collègues, la modification que nous proposons porte donc sur l'article 72 du Règlement sur les paroisses (RP), version du 12 juin 2021, qui régit les dispositions pour l'établissement du budget annuel.

Art. 72 Budget

3 Le budget de fonctionnement doit être équilibré. Toutefois, lorsque les charges dépassent les produits de plus de 5 % par année, sur deux années consécutives, la paroisse doit hausser les coefficients de ses impôts.

Nous constatons qu'il est toujours plus difficile d'établir les budgets, considérant que les charges liées, dont les participations à la Corporation cantonale, se montent à près de 60% des charges totales. La marge des 5% est rapidement dépassée.

Toutefois, nous constatons aussi qu'à l'examen des comptes annuels, ceux-ci bouclent généralement avec un excédent de produits.

Dès lors nous proposons, l'ajout au dit art. 72 d'un alinéa 5, qui permettrait, en fonction de l'état des comptes annuels, de surseoir à la hausse des coefficients d'impôts.

Proposition de libellé : si les comptes de l'année présentent un excédent de produits ou un excédent de charges inférieur à 5%, l'obligation de hausser le coefficient d'impôt ne s'applique pas.

Je tiens encore à préciser que si ce texte nécessite une adaptation juridique, elle pourra être effectuée. Nous vous remercions de votre attention.

M. le Président. Merci M. Jaquet pour cette présentation.

b) Discussion ;

b) Diskussion;

M. le Président. J'ouvre la discussion. Il ne s'agit pas de discuter à fonds le contenu. Aujourd'hui nous allons voter uniquement sur la suite à donner. Est-ce que quelqu'un d'autre veut quand même se prononcer ?

M. Patrick Mayor. Mesdames et Messieurs les délégués, le Conseil exécutif trouve que sur le fonds la proposition des motionnaires est justifiée. On a eu plusieurs remarques de plusieurs paroisses durant cette législature pour qui, spécialement l'alinéa 3, n'était pas très clair. Donc on pense que c'est une motion qui est justifiée. On verra avec la Présidence, comment on va pouvoir le régler. Soit on va faire une proposition de modification prochainement, soit si le RFin avance vite, comme on l'espère, ça pourrait être intégré, on verra. Merci.

M. le Président. Merci M. Mayor. Est-ce que quelqu'un aimerait prendre la parole ? Ce n'est pas le cas. Je répète encore une fois: Il ne s'agit pas de nous prononcer sur une prise en considération de cette motion, mais de la transmettre selon l'art. 43 al. 1 du Règlement de l'Assemblée au Conseil exécutif en l'obligeant à présenter un projet de décret, de règlement ou d'arrêté. Le CEx devra donner sa réponse dans un délai de six mois.

c) **Vote.**

c) **Abstimmung.**

M. le Président. Nous allons alors voter.

Celles et ceux qui sont d'accord de transmettre cette motion au CEx, l'obligeant à élaborer un projet concret en vue d'une prise en considération formelle, sont priés de le manifester en levant le bulletin de vote. Contre-épreuves ? Abstentions ?

Vous avez accepté la transmission de cette motion au CEx par 48 voix et 2 abstentions.

13. Rapport de la Commission spéciale RFin

13. Bericht der Spezialkommission Finanzreglement RFin

M. le Président. Je donne la parole au Président de la Commission spéciale, M. le Vice-Président Matthieu Canevascini.

M. Matthieu Canevascini. M. le Président, chers délégués, chers invités, c'est un plaisir pour moi de vous présenter une synthèse du rapport qui fait 6 pages et qui était joint aux documents de ce jour et qui vous explique de manière relativement concrète ce que nous avons fait jusqu'ici, au stade auquel nous sommes arrivés. A vrai dire, si on devait tout vous raconter, on aurait peut-être rédigé 60 pages. Le rapport qui est dans la documentation est primaire.

La réforme, dont est chargée la commission spéciale RFin, comporte en réalité deux volets qui peuvent être pris de manière séparée. Le premier volet c'est ce qu'on a appelé dans notre langage la fusion de la CEC et de la CMP et le deuxième volet c'est l'élaboration d'un règlement des finances à proprement parler. Et les deux aspects de la réforme, en réalité, ont suivi un chemin séparé. La Commission les a analysés les uns après les autres, mais brutalement dit, l'un est prêt, l'autre pas.

S'agissant de la fusion CEC avec la CMP, le terme étant en réalité impropre, puisqu'il s'agit purement et simplement de la disparition de la CMP et de la reprise des activités de la CMP par la Corporation cantonale. Ce qui en soit ne présente pas une difficulté majeure, puisque c'est déjà aujourd'hui la Corporation cantonale qui est l'organe exécutif ou disons l'organe opérationnel de la CMP. Avec le projet de fusion, dont on est en train de régler les derniers détails en vue d'une proposition qui vous sera soumise, il y a trois aspects qui sont importants.

Le premier aspect c'est la décision de principe de fusionner les deux organismes. A vrai dire cette décision ne semble pas soulever d'objections. Toutes les personnes avec qui nous avons pu discuter, sont favorables à cela.

Le deuxième aspect, on pourrait très bien faire la reprise, sans rien changer, concerne le fait qu'aujourd'hui toute une série de charges, qui sont aujourd'hui prises en charge par la CMP, posent un certain nombre de problèmes d'application concrète. Ce ne sont pas des problèmes fondamentaux, mais qui énervent un peu tout le monde, il faut le dire clairement. Un exemple c'est la question des indemnités de déménagement des prêtres, à charge de la paroisse que le prêtre quitte. Ça pose des problèmes d'adaptation. L'idée de la Commission c'est de transférer ces charges à la Corporation cantonale, avec les conséquences qu'on évite les difficultés d'adaptation. Ces transferts de charges n'auront pas une incidence financière très importante, sauf une, qui est le transfert des charges patronales de la Corporation cantonale. Cela implique une adaptation du taux de frein aux dépenses que nous vous proposerons, en précisant, pour éviter toute discussion en

parallèle avec la discussion que nous avons eu tout à l'heure, que c'est une augmentation comptable. En clair, les paroisses ne paieront plus les charges patronales sur les emplois pastoraux sous forme de contributions à la Caisse des ministères, mais les paieront sous forme de cotisations à la Corporation cantonale. Par ce transfert les charges et le budget, assuré par la Corporation, augmentent. Sur cet aspect-là il n'y a pas véritablement de difficultés particulières non plus.

Il y a un troisième aspect qui est discutable, on va dire plus nouveau, qui consiste non pas à facturer aux paroisses les coûts effectifs des agents pastoraux qu'elles emploient, mais de leur facturer un coût moyen. La motivation de cette réforme est que les paroisses n'ont pas la maîtrise de qui elles engagent. L'engagement se fait, et on vient d'adopter cette Convention qui renouvelle ce processus, pas au niveau de la paroisse, même si c'est elle qui paie un agent pastoral. De telle sorte que les paroisses ne peuvent pas déterminer qui elles engagent et donc quel est effectivement le coût de la personne qui peut varier en fonction de toute une série de paramètres, comme l'âge ou l'avancement de la carrière, etc.. De telle sorte qu'on peut avoir des paroisses qui se retrouvent une année avec des coûts relativement modestes, parce qu'elles ont, par exemple, une année des agents pastoraux jeunes, mais sur la base des mutations qui interviennent, se retrouvent avec des agents pastoraux qui leur coûtent beaucoup plus cher. Ceci selon un yoyo budgétaire qui est impossible aux paroisses de prévoir puisque ce ne sont pas elles qui décident des changements de personnel qui les affectent. Le coût moyen résout ce problème. Maintenant ça c'est une véritable nouveauté par rapport au système actuel. Ce n'est pas simplement un changement institutionnel, ou pourrait presque dire cosmétique. C'est un grand changement et nous pensons qu'il est indispensable de faire une consultation aux paroisses à ce sujet.

Si on résonne en terme de calendrier, ce que nous vous proposons, c'est de terminer, si votre Assemblée est d'accord et si le projet de réforme est accepté, de boucler cette réforme avant la fin de la législature ce qui a l'immense avantage d'éviter de repartir avec une nouvelle Caisse des ministères, une nouvelle Assemblée constitutive de la Caisse des ministères, etc. Cela implique le calendrier suivant : une consultation des paroisses sur la question du prix moyen, une question relativement simple et unique. Ce n'est pas une consultation très complexe. Nous l'envisageons début février, donc l'envoi à fin janvier et jusqu'à la fin du mois d'avril, donc ça laisse 3 mois aux paroisses de se prononcer et, parallèlement, notre Assemblée débattre de modification du Statut qui peut être fait avec un peu d'avance puisque le Statut doit ensuite être soumis, nous ne sommes pas complètement souverains sur la modification du Statut, à l'autorité épiscopale. Elle souhaite cette réforme et par conséquent cette approbation devrait intervenir. Et finalement elle devra être approuvée par le Conseil d'État qui ne va sans doute pas nous bloquer, mais qui mettra sûrement un peu plus de temps. Ça c'est le premier texte que nous devons modifier.

Le deuxième texte, c'est l'adoption d'un Règlement sur les emplois paroissiaux qui va remplacer au niveau de la Corporation cantonale, le Règlement actuel de la CMP, mais ne sera pas remplacé complètement. Le Règlement de la CMP prévoit toute une série de dispositions institutionnelles qui vont tout simplement disparaître puisque ce seront les institutions de la Corporation cantonale qui vont faire le travail. Le budget de la CMP aujourd'hui fera partie du budget de la Corporation cantonale. Il sera adopté par notre Assemblée. Et pour ça il n'y a pas besoin de changer les textes. En revanche les dispositions prévoient que les montants pris en charge, aujourd'hui la CMP, demain la Corporation cantonale, doivent faire l'objet d'un règlement et doivent être transférés du Règlement de la CMP vers ce nouveau règlement. A dire que cette réforme est relativement bien engagée, je dis « relativement » parce que c'est pas la Commission, qui ne fait que proposer quelque chose à l'Assemblée, de décider si oui ou non ça peut être accepté, ça sera l'Assemblée plénière. Et donc par prudence je dis relativement, mais on va dire, sur ce plan-là, nos travaux se sont déroulés de manière relativement fluide. Les projets de texte, le projet de réforme du Statut est prêt depuis déjà un certain temps. Le projet de règlement dont je parlais est rédigé et il a déjà été largement étudié par la Commission. Il nous reste à mettre quelques touches finales.

Le deuxième volet de la réforme qui est l'élaboration d'un règlement financier, celui-là n'est pas prêt. Et heureusement ! J'entends bien le CEx qui souhaite qu'on aille vite. Je vous recommande aussi d'être très, très prudent et parfois la prudence implique de ne pas aller trop vite. Quand je dis que le

règlement n'est pas prêt, le texte du règlement financier proprement dit est rédigé. Nos précédents rapports, qui vous avaient notamment informé que ce texte était en cours de rédaction, cette rédaction est aujourd'hui terminée. La Commission a déjà commencé à l'examiner. Vous allez me dire, dans ce cas-là, pourquoi n'est-il pas prêt ? Il n'est pas prêt parce que cette réforme est potentiellement complexe et relativement délicate. Pour mémoire, sans entrer dans les détails, le rapport a été rédigé pour cela, il y a une grande réforme de la comptabilité des collectivités publiques qui a été mise en place en Suisse. Cette réforme est en cours depuis déjà une vingtaine d'années. Elle porte le nom de MCH2 et remplace le MCH qui avait été élaboré dans les années '70. Par rapport à ce MCH, il avait été élaboré dans le cadre de la législation sur les communes, comme de notre côté nous sommes inspirés de la législation sur les paroisses. Ce que nous devons faire aujourd'hui, c'est reprendre le modèle MCH2 pour nos paroisses. Nous pensons le faire en nous basant sur la Loi sur les finances communales, qui est la première transmission en droit fribourgeois pour les communes fribourgeoises de ce modèle MCH2.

La difficulté qui s'est révélée beaucoup dans nos travaux, c'est que cette petite pique, pour ceux parmi nous qui étaient ou qui sont au Grand Conseil, c'est qu'en réalité le droit fribourgeois sur les finances communales ne simplifie pas grand-chose par rapport au modèle MCH2 global. Le modèle MCH2 est censé s'appliquer au canton de ZH, on part de l'extrême, jusqu'à la paroisse de Bôle, pour prendre l'autre extrême. Je précise pour les Gruériens qu'il n'y a pas de paroisse à Bôle, mais s'il y en avait une, elle ne serait pas très grande et elle se différencierait quand même un peu, de par sa taille, du canton de ZH, de telle sorte que ce modèle de base doit être adapté aux collectivités auxquelles il s'adresse. Et l'adaptation faite par le législateur fribourgeois pour les communes, a été un simple copier-coller, pour le dire de manière un peu directe. La loi modèle qui a été élaborée sur le plan suisse, de telle manière que le travail de simplification n'a pas véritablement été fait. Et le travail de préparation a pris du retard. La Loi sur les finances communales est entrée en vigueur en 2021. C'est seulement durant l'année 2021 et au début 2022 que le Service des communes a commencé à inciter les communes à mettre cette réforme en place. Les premiers échos que nous avons de cette mise en place sont assez négatifs. Il me semble qu'il se dessine un certain nombre de problèmes d'adaptation et de mise en place, de telle sorte que ce modèle, tel qu'il est en droit fribourgeois, il sert certes de base à l'élaboration du texte sur lequel nous travaillons, mais pas tel quel, comme une bonne base pour nos paroisses. Pour le dire brutalement, que se passerait-il si on mettait ce règlement en vigueur aujourd'hui, probablement on compliquerait considérablement la vie de nos paroisses pour les prochaines années d'une manière qui n'est pas très utile. Imposer des exigences comptables qui sont disproportionnées par rapport à la taille de nos paroisses, n'apporte aucune plus-value. Le but de la réforme globale, au travers de la Commission Rfin, c'est de simplifier la vie des gens et non pas de la compliquer.

De telle sorte, nous allons devoir, sur ce point, approfondir nos réflexions. Quelle est la suite de ce projet RFin ? Le modèle MCH2 est incontournable pour les finances publiques, les collectivités locales, y compris pour nous, à moyen terme. En revanche, nous avons toute une série de paramètres sur lesquels nous pouvons agir pour éviter les conséquences négatives que l'on pourrait craindre. Le premier paramètre c'est de simplifier les dispositions et de les adapter aux paroisses. C'est ce que nous avons commencé à faire et il y a la possibilité de le faire. Encore une fois, cela n'a pas vraiment été fait lors de l'adoption de la législation cantonale, mais nous pouvons le faire à notre tour pour les paroisses. Le deuxième aspect, c'est qu'on peut aussi prévoir des règles qui s'appliquent de manière différenciée pour la Corporation cantonale. Les règles MCH2 ne semblent pas poser de problème majeur. Pour les grandes paroisses la situation va être gérable. Pour les plus petites, on peut imaginer des exemptions, en tout cas un système à deux niveaux, de sorte que les petites paroisses ne soient pas soumises à toutes les exigences du modèle. Le troisième volet sur lequel on peut agir, c'est une entrée en vigueur différenciée. Ce qui semble poser d'énormes problèmes aux communes, ce sont les réévaluations comptables. Les actifs qui avaient été comptabilisés sous l'ancien système doivent être réévalués selon le nouveau et ça c'est une opération qui semble-t-il s'avère être très complexe pour les communes. Ça ne nous étonne pas au sein de la Commission parce qu'on avait bien vu que ça pouvait être une opération complexe pour

les paroisses. C'est une opération qu'on peut étaler dans le temps de telle sorte que ce qui paraît très complexe aujourd'hui, le sera moins demain.

En revanche, l'idée est toujours de rester dans le contexte de ce projet MCH2 puisque c'est la dominante, c'est-à-dire que les livres de formation des comptables seront basés sur ce modèle pour ce qui est des comptables actifs dans les collectivités publiques. Les logiciels qui permettent de gérer les collectivités publiques, les plans comptables et si, demain, nos finances devaient être davantage intégrées dans les finances d'autres collectivités du Canton, on peut imaginer que c'est une évolution qui pourrait se dessiner, si on est complètement en-dehors de ce que font les autres, il faudrait alors faire une adaptation de manière brutale. Donc le modèle MCH2 présente des avantages dont on a intérêt à bénéficier. En revanche, il faut le faire avec une certaine prudence, si on veut éviter de compliquer la vie des gens. Et donc sur ce plan-là, même si la Commission aurait souhaité terminer cette réforme là aussi, ça serait très imprudent, pour le dire pudiquement, d'aller trop vite de ce point-là. De telle sorte que la Commission, de manière tout à fait unanime, nous pensons qu'il y a encore du travail de simplification à faire concernant ce deuxième volet qui ne sera donc pas soumis à votre Assemblée et pas soumis à la consultation des paroisses jusqu'à la fin de la législature. Et en fonction des retours, plus ou moins négatifs de la mise en œuvre pour les communes, le travail de simplification et d'adaptation qu'on aura à faire sera plus ou moins important, de telle sorte que l'entrée en vigueur du Règlement peut être envisagée pour l'année 2025, au plus tôt, si les problèmes au niveau des communes se résolvent finalement assez facilement. Et sans doute un peu plus tard, si les problèmes se révèlent finalement aussi importants qu'on peut le craindre aujourd'hui, voire même encore un peu plus importants.

Voilà pour ce qui est de la synthèse du rapport. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. Merci au Président de la Commission pour ce rapport exhaustif, oral et écrit. Je crois que ce rapport était vraiment le bienvenu. Nous avons élu, il y a exactement 2 ans, la Commission. Est-ce que quelqu'un aimerait encore poser une question ? Si ce n'est pas le cas, j'ai juste une remarque de la table ici. Le deuxième Vice-Président et moi-même sommes décidément de l'avis qu'il faut faire un premier pas l'année prochaine dans le sens que la Commission l'a dit. D'après ce que nous avons entendu, tout doit être fait tout de suite pour que cela puisse être réalisé. Nous espérons vivement que les organes écoutent les personnes concernées et tirent à la même corde et aussi dans la même direction. Merci bien.

14. Informations du CEx

14. Informationen des ExR

M. le Président. Je donne la parole au Président du CEx.

M. Patrick Mayor. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vais essayer d'être concis. Déjà juste vous dire que pour ce rapport du CEx, nous travaillons avec dynamisme et conviction depuis quelques années et ça continue. N'ayez pas de soucis par rapport à ça ! Un nouveau contexte, en collaboration avec la Déléguée et la Représentante, une nouvelle organisation avec l'arrivée de notre Secrétaire général, avec quelqu'un aux RH qui commence à être là et les choses roulent. On a une dynamique à l'interne qui est super et qui va très bien.

Le CEx vous félicite évidemment pour les bonnes décisions que vous avez prises tout à l'heure.

Quelques petits points : il y a les élections des conseils de paroisse qui arrivent prochainement, soit le 12 mars 2023. Nous, on suit cela avec un peu de recul. Vous avez vu qu'on a fait un sondage. Il y a des paroisses pour lesquelles ce sera un souci. Il y a des paroisses pour lesquelles ça sera moins un souci. S'il vous plaît, parlez autour de vous, essayez de motiver les gens, surtout si vous venez de paroisses où vous ne savez pas s'il y aura du monde pour faire partie de ces conseils de paroisse. Le 29 avril 2023, si vous avez la chance d'être réélu, il y aura l'assermentation. Nous n'avons pas encore décidé de l'endroit.

Suite à cela il y a toute la question des délégués. Ça se passera aussi durant l'année prochaine et c'est important que vous commenciez aussi à réfléchir. Comme l'a dit notre Président. C'est important que vous restiez jusqu'au bout de la législature, mais c'est encore plus important que vous continuiez si vous en avez envie, car votre expérience est utile pour tous.

Par rapport aux sorties d'Église, il faut savoir qu'il y a tout un travail qui se fait, aussi au niveau des documents et des procédures. Ce travail se fait entre notre Secrétaire général, Frère Alexandre, la Déléguée et la Représentante, mais aussi des gens de l'Évêché, la Chancelière ad intérim, pour que ces directives puissent être faites au niveau diocésain.

Au niveau des archives, j'aimerais aussi rappeler le projet devisé à CHF 750'000.- qui sera étalé sur 5 ans. Entre la Loro qui donne CHF 675'000.-, les Biens culturels CHF 675'000.- et l'État CHF 250'000.-, on va arriver à un projet global de 2'350'000.-, pour tout ce qui est archives papier et archives meubles des paroisses. Les gens travaillent déjà en coulisses, mais le team va être engagé dans la première partie de l'année prochaine. Et donc là il y aura aussi des choses qui vont se faire au niveau des paroisses.

Voilà dans les grandes lignes ce qu'on voulait vous dire du point de vue du CEx. On vous souhaite aussi de belles fêtes de fin d'année et que vous soyez dynamiques et avec conviction pour toute l'année prochaine. Merci.

M. le Président. Merci bien. Est-ce qu'il y a une question au CEx ?

M. Maurice Seydoux. Monsieur le Président, chers délégués, j'ai juste deux informations ou deux questions au CEx.

En 15 ans d'activité au sein de cette Assemblée, c'est le plus mauvais score d'un budget. Je pense que c'est quand même un signal relativement fort que l'Assemblée vous a transmis ce matin. Je vous prie de prendre note, même si les budgets sont passés.

Le deuxième point, en 2018 et 2019, une Commission spéciale a été créée justement pour ces sorties d'Église. Vous venez de dire que tout un processus se met actuellement en place. Ma question : Qu'advient-il de cette Commission ? Et surtout, dans cette Commission, il y a avait des gens des paroisses qu'il ne faut surtout pas mettre de côté. Merci.

M. Patrick Mayor. Deux questions, deux réponses.

Au niveau des sorties d'Église, la Commission était en attente de certains documents. Il va y avoir une consolidation avec cette Commission.

Evidemment que nous vous avons entendu, nous avons vu ce vote aujourd'hui par rapport à ce frein aux dépenses et à ce budget. Nous comprenons votre souci, vous comprenez notre souci. Peut-être que cette année on n'aura pas besoin de la totalité de ce pourcent. On va essayer de travailler comme on a travaillé ces dernières années. Je pense que c'est important d'avoir une vision globale et c'est ce qu'on essaye de vous proposer. Bien sûr qu'on a entendu et je pense que c'est clair et net, il faut qu'on continue à trouver des bonnes solutions. Merci.

M. le Président. Merci. D'autres questions ?

M. Arnaud Lainé. Bonjour à tous, juste une question d'ordre géographique. Quelles sont les raisons, les coûts et le futur concernant l'organisation extramuros des assemblées de la CEC et de la CMP à la Haute École d'ingénierie et d'architecture ?

M. Patrick Mayor. Nous sortons d'une période COVID, où en fait il a fallu prendre des décisions à l'avance. Et ce qu'on a décidé avec la Présidence, c'est à peu près au mois de juillet qu'on réserve cet auditoire et ne sachant pas comment l'automne allait être fait, il fallait plutôt prévenir que guérir et on s'est dit qu'on réservait cette salle. On parle de quelques centaines de francs, ce ne sont pas des gros montants. Par contre, pour aller plus loin par rapport à votre demande et pour montrer notre dynamisme, on a même déjà réfléchi ce matin de voir si on trouvait peut-être une solution avec l'État, la Commune de Marly p.ex. a un système pour voter plus rapidement. Il y a peut-être des choses qu'on va mettre en place, donc on va venir avec des idées. Ça nous paraissait pas cher de

venir ici et d'avoir plus de place pour pouvoir nous assurer, en cas de début d'une nouvelle vague, de pas devoir dire qu'on doit tout annuler. Voilà la raison.

M. le Président. Merci. S'il n'y a plus de questions, je passe aux divers.

15. Divers

15. Verschiedenes

M. le Président. Je voulais justement aborder cette question du lieu de nos assemblées. Ça fait depuis octobre 2020 que nous tenons les assemblées ici pour des raisons que vous connaissez. Nous n'avons pas encore décidé du lieu pour l'année prochaine. Je dois dire, en ce qui me concerne, je trouve la salle à Pérolles 38 extrêmement serrée. Les conditions de travail de l'interprète sont mauvaises. Elle ne me contredira pas. Jusqu'au début de cette législature, nos séances ont toujours eu lieu à la salle du Christ-Roi. Là on a aussi un peu de place. Nous n'avons pas encore décidé. Les frais ici ne sont pas importants. Vous constatez, au point de vue infrastructure, que c'est impeccable. Je suis tout à fait conscient que les économies doivent aussi être faites par nous, mais il faut quand même avoir des conditions acceptables. Je me souviens de la première séance à Pérolles 38, notamment pour le café et l'apéro. Si Mme Yerly n'ouvrait pas son bureau, on serait encore plus à l'étroit. C'est ce que je voulais aussi vous dire.

Je vous rappelle encore les dates des séances de l'année prochaine :

- 11 mars 2023
- 17 juin 2023
- 7 octobre 2023
- 9 décembre 2023

Vous les avez aussi à la fin de la lettre de convocation.

La dernière séance de l'année 2023 aura lieu une semaine plus tard, soit le 16 décembre. C'est l'assemblée constitutive de la nouvelle période.

Pour l'année 2024, l'administration a déjà prévu, d'entente avec moi, des dates qui devront évidemment être confirmées par l'Assemblée constitutive l'année prochaine. Je ne vous les communique pas, c'est trop loin, mais elles sont prévues.

A qui est-ce que je peux encore donner la parole dans les Divers ? Alors si cela n'est pas le cas, on arrive au dernier point, soit la présentation d'un service pastoral. Je prie Emmanuel Rey et Matthias Willauer de venir devant.

Vous avez reçu dans les documents la feuille pour les défraiements. Je vous prie de l'envoyer avant Noël à l'administration. Les présidents pourront corriger leur indemnité.

16. Un service pastoral se présente : Le service de la Catéchèse et Fachstelle Katechese

16. Eine Fachstelle stellt sich vor : Le service de la Catéchèse und Fachstelle Katechese

Emmanuel Rey et Matthias Willauer présentent leur service.

M. le Président. Ich danke den beiden Fachstellenleitern für den Einblick in die Tätigkeit, die sie uns gegeben haben und auch das Konzept ihrer Angebote. Je remercie les deux responsables. Après les objets que nous avons traité ce matin, c'est quand même intéressant pour ne pas dire encourageant de voir ce qui se fait dans la pratique. C'est quand même essentiel et c'est pour cela que nous tous sommes là. Je les remercie vivement de leur contribution, tout en étant conscient que vous tous êtes bientôt un peu fatigués.

Avant de clore l'assemblée, j'aimerais encore une fois remercier le personnel de l'administration pour son effort et de son engagement pour nous permettre un déroulement impeccable de nos assemblées. Merci beaucoup.

Je vous remercie vous tous aussi, les délégués, au nom des pastoraux, pour la confiance que vous leur avez témoigné ce matin après des discussions approfondies. Tout le monde ne veut que le bien, mais il est compréhensible qu'on commence à se faire encore plus de souci.

Dans 15 jours c'est Noël. Cette année l'annonce de la paix des anges sera particulièrement bienvenue. C'est une année difficile, tout à fait différente des années précédentes. Je crois que c'est la moindre des choses que l'on puisse dire. Je ne veux pas dire plus. Je dis seulement : espérons, croyons, sans être naïfs ! Joyeux Noël.

L'assemblée de la CEC est close.

Fin de la séance à 12.17 heures.
Ende der Sitzung, um 12.17 Uhr.

Le Président / Der Präsident:

Walter Buchs

La Secrétaire / Die Sekretärin:

Patricia Panchaud

La collaboratrice du Secrétariat / Die Mitarbeiterin des Sekretariats: Béatrice Duvoisin

*Approuvé par l'Assemblée du / Genehmigt durch die Versammlung am **11.03.2023***



Boulevard de Pérolles 38, CH-1700 Fribourg

+41 26 426 34 00
cath-fr.ch | kath-fr.ch

Corporation cantonale
Assemblée
cec@cath-fr.ch